

Les délocalisations françaises vers la Turquie

Julien Gourdon

► **To cite this version:**

| Julien Gourdon. Les délocalisations françaises vers la Turquie. 2011. halshs-00557092

HAL Id: halshs-00557092

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00557092>

Submitted on 18 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Document de travail de la série
Etudes et Documents
E 2007.13

Les délocalisations françaises vers la Turquie

Julien GOURDON

CERDI - UMR CNRS 6587 - Université Clermont 1

37 p

Le texte est également disponible sur le site AFD dans la série Documents de travail
(www.afd.fr, Onglet Publications, Document de travail n° 32)

Sommaire

1. Introduction	4
De quoi parle-t-on ?.....	4
Désindustrialisation	4
Externalisation et délocalisation.....	4
Réorganisation des activités économiques	6
Emploi et production dans le secteur manufacturier	6
IDE	6
Importations en provenance des pays émergents	6
Échanges intra-industriels	6
Spécialisation verticale et horizontale.....	7
Évaluation macro-économique de la perte d'emplois	7
Approche micro-économique	7
Plan de l'étude	8
2. Étude des indicateurs macro-économiques	9
Distinction des secteurs clés.....	9
Désindustrialisation en France et industrialisation en Turquie	11
IDE	13
Commerce avec les pays du Sud et avec la Turquie	15
Commerce intra-branche	17
Spécialisation horizontale et verticale en Turquie	18
3. Estimation macro-économique des pertes d'emplois.....	20
Approche par la balance en emplois	20
Analyse économétrique	23
Analyse spécifique à la sous-traitance.....	26
4. Analyse par enquêtes sur les entreprises	28
Les investissements des entreprises françaises en Turquie	28
Restructuration des entreprises.....	29
Méthode de « présomption » de délocalisation	31
La sous-traitance des entreprises	33
Sous-traitance dans le textile en Turquie	33
5. Conclusion.....	35

Résumé

De 1980 à 2002, l'industrie française a perdu 1 500 000 emplois. La croissance des importations en provenance des pays émergents dans les secteurs ayant perdu le plus d'emplois suggère que les délocalisations et le commerce avec ces pays pourraient en être responsables. Dans le même temps, la France a fortement développé ses liens avec les pays émergents. En 2000, 10 % des investissements directs étrangers français étaient à destination de ces pays, qui représentent 16 % des importations de biens manufacturés et 19 % des exportations. La Turquie a bénéficié de ce phénomène d'ouverture vers les pays émergents et contribue à 0,8 % des importations françaises de biens industriels, tout en recevant 0,4 % des investissements français à l'étranger.

L'ampleur et la nocivité des délocalisations font l'objet de débats. Pour certains, les délocalisations sont peu importantes et les pertes d'emplois industriels dues à des mécanismes normaux de gains de productivité et de spécialisation. Pour d'autres, elles sont un facteur majeur de pertes d'emplois.

L'analyse présentée ici portera plutôt sur le secteur industriel que sur celui des services.

1. Introduction

Nous définissons d'abord ce que représente une délocalisation au sens strict et précisons pourquoi ce rapport se réfère parfois à un cadre plus large, où l'on considère l'ensemble des importations industrielles en provenance des pays émergents en général et de la Turquie en particulier.

De quoi parle-t-on ?

1. *Désindustrialisation*

La désindustrialisation se définit comme le recul de la part de l'industrie dans l'emploi total. Mais la part de l'industrie dans l'emploi total peut baisser sans que l'emploi dans l'industrie ne recule.

Le mouvement de désindustrialisation à l'œuvre depuis la fin des années 1960, est d'abord un processus interne aux pays industrialisés, une étape de leur développement résultant de la combinaison d'effets de demande et d'offre (Rowthorn et Ramaswamy, 1999). Côté demande, les sociétés à haut revenu consomment plus de services (services récréatifs, santé, services aux entreprises) et moins de biens matériels, en proportion de leur richesse. Côté offre, les gains de productivité sont plus rapides dans l'industrie, domaine d'application privilégié du progrès technique. Confrontées à une concurrence plus forte que dans les services (moins échangés au niveau international), les firmes industrielles sont incitées à mettre en œuvre plus rapidement le progrès technique. De plus, les entreprises industrielles se sont réorganisées et sous-traitent de plus en plus les services dont elles ont besoin auprès d'entreprises de services, ce qui diminue leurs effectifs.

Si la désindustrialisation est largement explicable par ces facteurs internes, elle est toutefois renforcée par la mondialisation et la montée en puissance des pays émergents : on observe, dans le cadre de cette mondialisation, un mouvement de spécialisation des pays avancés dans les activités moins intensives en travail non qualifié au sein de l'industrie et dans des activités de services. Ensuite, la pression concurrentielle accrue des pays du Sud oblige les firmes du Nord à réagir par la recherche d'efficacité, en diminuant les prix, en augmentant la productivité et, finalement, en diminuant l'emploi industriel dans les industries affectées par cette concurrence. Enfin, les délocalisations et la sous-traitance participent à la réorganisation des firmes dans ce contexte mondialisé et constituent simplement une nouvelle manifestation du développement des échanges entre pays industrialisés et pays émergents ayant pour contrepartie une sélection des firmes et des unités de production les plus efficaces.

2. *Externalisation et délocalisation*

L'**externalisation** – c'est-à-dire le recours à la sous-traitance internationale – n'est pas considérée comme une délocalisation au sens strict. Il y a bien transfert de l'activité mais sans investissement dans le pays d'accueil : le donneur d'ordre confie à une entreprise située dans un autre pays la réalisation d'une tâche de service ou de production industrielle jusqu'alors effectuée sur le territoire national.

La **délocalisation** peut être définie comme la fermeture d'une unité de production implantée sur un territoire, accompagnée de sa réouverture sur un autre territoire. La plupart des rapports récents retiennent cependant une définition encore plus restrictive. Ainsi, on parle de **relocalisation** (ou délocalisation horizontale) lorsqu'une entreprise déplace un site de production à l'étranger afin de se rapprocher d'un nouveau marché et de vendre sa production sur place, plutôt que de produire dans le pays d'origine et d'exporter dans le pays étranger. On considère que ce mouvement n'est pas véritablement une délocalisation puisque l'objectif est de faciliter l'accès à de nouveaux marchés. Il faut noter que ce mouvement de relocalisation concerne principalement les pays développés (délocalisation vers un autre pays développé) et représente les trois quarts de leurs investissements directs étrangers (IDE). Il répond à une logique d'accroissement des parts de marché autrement que par les exportations (il n'y a pas d'objectif de transfert d'activité). Sur le long terme, certains actifs industriels acquis ou formés à l'étranger peuvent devenir plus performants que ceux du pays d'origine

ce qui pourrait entraîner, à terme, une réelle délocalisation si l'entreprise décidait de transférer toute sa production à l'étranger (et non pas uniquement celle destinée à ce marché).

La véritable délocalisation est alors définie comme une migration d'activités du territoire national vers l'étranger pour tirer parti des écarts nationaux de coûts de production. Cependant, une entreprise peut décider de fermer un site dans le pays d'origine et d'en ouvrir un dans un pays aux coûts de production moindres afin de répondre à une évolution de la demande nationale ou étrangère (demande de produits bon marché). C'est pourquoi les études définissent la délocalisation au sens strict comme la fermeture d'une unité de production (en France), suivie de sa réouverture à l'étranger en vue de réimporter sur le territoire national les biens produits à moindre coût et/ou de continuer à fournir les marchés d'exportation à partir de cette nouvelle implantation. Pour pouvoir parler de délocalisation, il faudrait donc qu'il y ait « déménagement » de l'activité sans modification de la géographie de la demande desservie. Ces délocalisations sont qualifiées de « verticales » : elles représentent environ un quart des IDE des pays développés et suivent deux stratégies différentes – la substitution et la complémentarité.

Les délocalisations verticales de substitution consistent en un déplacement de la quasi-totalité de la chaîne de valeur. Elles vont concerner des secteurs arrivés à maturité dans leur cycle de produit et sont principalement orientées vers des territoires économiquement moins développés afin d'abaisser les coûts de production. Elles relèvent d'une stratégie réactive, dans le sens où l'entreprise réagit à une situation de marché dans laquelle elle n'est plus compétitive. C'est en fait une stratégie peu suivie, qui ne concerne que peu de secteurs et peu de pays d'accueil, mais c'est elle qui alerte le plus l'opinion publique. En effet, les effets à court terme sont les plus « spectaculaires » avec une diminution des exportations des biens de consommation et une augmentation des importations, d'où une dégradation de la balance commerciale. Cependant, le pays d'origine va alors exporter plus de biens d'équipement vers ces pays destinataires des délocalisations. A terme, ces échanges devraient diminuer puisque les exportations de biens d'équipement vont se tarir avec le dépassement de la phase d'équipement. En outre, les marchés pour ces biens de consommation initialement produits au Nord vont se déplacer vers des marchés du Sud, intensifiant ainsi les échanges Sud-Sud. Les pays du Nord vont tout de même continuer à approvisionner les pays du Sud en biens intermédiaires.

Les délocalisations verticales de complémentarité consistent en un déplacement d'un ou plusieurs segments de la chaîne de valeur. Elles peuvent concerner des secteurs de haute technologie et sont orientées vers des pays certes en développement mais avec une main-d'œuvre assez qualifiée. Le Brésil, les pays d'Europe de l'Est ou même la Turquie sont des exemples parfaits. Ces délocalisations répondent à une stratégie proactive, dans le sens où l'entreprise anticipe afin de garder un maximum d'activité dans le pays d'origine et fractionne sa chaîne de valeur ajoutée en spécialisant ses filiales. Ce type de stratégie donne lieu soit à l'ouverture d'une filiale (mesuré par les IDE), soit à une externalisation (mesuré par la sous-traitance) auprès de partenaires indépendants. Si ce type de délocalisation est moins décelable par l'analyse des flux de capitaux, on constate en revanche une hausse des importations de produits semi-finis et, quand l'assemblage a lieu dans le pays d'origine, une hausse des exportations de produits finis. Ce type de délocalisation présente l'avantage de moins accentuer la désindustrialisation et permet aux sites maintenus dans le pays d'origine d'être plus compétitifs.

En résumé, la notion de délocalisation au sens strict exclut l'externalisation ainsi que le transfert d'activités pour répondre à un changement de la demande ou pour se rapprocher des marchés. Mais la réalité industrielle se prête mal à une telle classification et à une définition aussi étroite du phénomène. Si ces distinctions se justifient pour mieux cerner le phénomène, il faut inclure dans notre analyse ces phénomènes d'externalisation ainsi que les délocalisations qui ont pour objet de répondre à un changement de demande ou de se rapprocher des marchés. Tous sont des sous-ensembles du phénomène plus général de réorganisation des activités économiques auquel on assiste actuellement.

Réorganisation des activités économiques

Plusieurs indicateurs macro-économiques attestent de ce phénomène de réorganisation des activités économiques. Ces indicateurs nous permettront de mesurer la participation de la Turquie dans ce phénomène en France.

3. Emploi et production dans le secteur manufacturier

On peut analyser l'évolution de la production de l'emploi et de la productivité dans le secteur manufacturier. Ces observations peuvent conclure à une délocalisation mais présentent avant tout le phénomène de désindustrialisation et ne sont pas contradictoires avec un schéma de spécialisation traditionnel vers des secteurs utilisant plus de main-d'œuvre qualifiée. En revanche, cette analyse mettra en avant les secteurs qui ont le plus souffert de la désindustrialisation, ce qui sera utile lors de l'analyse des produits importés de Turquie.

4. IDE

Si l'on ne considère pas le processus d'externalisation, l'analyse des flux d'IDE convient alors à une estimation de l'ampleur des délocalisations. L'idée est la suivante : lorsqu'une délocalisation se fait par implantation d'une nouvelle filiale à l'étranger, elle implique un flux de capital à destination de ce pays étranger. Il est alors intéressant de s'intéresser aux IDE vers les pays émergents comme la Turquie, moins importants mais probablement plus liés à la destruction d'emplois industriels dans le pays d'origine.

Certains auteurs (Artus, 2004) considèrent cependant les IDE comme de mauvais indicateurs des délocalisations pour plusieurs raisons. Tout d'abord, beaucoup d'IDE sont liés à la satisfaction du marché local et ne sont donc pas défavorables aux pays d'origine car ils ne se substituent pas à la production du pays d'origine (il n'y a pas de retour de la production dans le pays d'origine). Ensuite, les IDE sont la source de flux d'échanges commerciaux. Enfin, ces IDE ne prennent pas en compte l'utilisation de sous-traitants. Ainsi, la situation très contrastée des pays développés en matière d'IDE – alors que l'industrialisation est partagée par tous – ne plaide pas en faveur d'une contribution importante des délocalisations (mesurées par les IDE) sur la structure de l'économie.

5. Importations en provenance des pays émergents

L'analyse des importations en provenance des pays émergents donne une indication de l'ampleur des délocalisations. L'idée ici est de parler de délocalisation dès qu'il y a substitution d'une production étrangère à une production domestique pour satisfaire une même demande. Entendu au sens large, ce critère conduit à considérer que tout flux d'importation traduit une délocalisation puisqu'un tel flux revient à consommer en France un bien ou un service produit à l'étranger et qui aurait pu être produit en France. Les emplois délocalisés correspondraient à la totalité des emplois qu'il faudrait mobiliser pour réaliser en France l'ensemble de la production importée.

Cette méthode ne capte cependant pas les seules délocalisations : sont inclus la concurrence internationale avec les localisations d'unités nouvelles étrangères et les abandons d'activité d'entreprises locales ne pouvant faire face à la concurrence. De plus, cette évaluation suppose que le contenu des emplois nécessaires à la production d'une unité est le même dans le pays d'origine et dans le pays étranger.

6. Échanges intra-industriels

L'ampleur des délocalisations peut également être vérifiée indirectement par l'analyse des échanges intra-industriels. Ceux-ci sont un bon indice de l'intensité plus ou moins grande du phénomène de délocalisation, puisqu'il traduit la nature de l'activité des filiales. Dans le cas de délocalisation verticale de complémentarité, on constatera en effet une augmentation des échanges intra-industriels et

intra-firmes. Une étude des échanges intra-industriels entre la France et la Turquie nous permettra ainsi de cerner les industries où un processus de spécialisation a pu se mettre en place dans différents stades de production. Si une délocalisation verticale de complémentarité se met en place, elle va détruire les emplois concernés par les stades de production délocalisés, tout en permettant aux sites de production restés dans le pays d'origine d'être plus compétitifs.

7. *Spécialisation verticale et horizontale*

L'analyse des échanges par branche et stade de production permet de préciser la position de chaque pays dans la division internationale des processus productifs et de mettre en évidence la nature de leurs spécialisations. Les différents stades de production correspondant à des fonctions de production différentes, tel pays peut avoir dans un processus productif un avantage comparatif à un stade donné et un désavantage en amont ou en aval. On distingue deux types de spécialisation : la spécialisation horizontale lorsque le pays détient un avantage comparatif dans tous les stades de production d'un produit et la spécialisation verticale lorsque le pays a un avantage comparatif dans certains stades de production. Ce type d'analyse peut être utile, parce que la spécialisation verticale reflète la participation d'un pays à la segmentation internationale du processus de production mais surtout parce qu'elle va permettre d'établir si les délocalisations d'un pays d'origine vers ce pays seront des délocalisations de substitution (dans le cas d'une spécialisation horizontale) ou de complémentarité (dans le cas d'une spécialisation verticale). Cette analyse appliquée à la Turquie indiquera donc les stades de production dans lesquels ce pays s'est spécialisé et, partant, les stades où l'on peut s'attendre à des délocalisations de la France vers la Turquie.

Évaluation macro-économique de la perte d'emplois

Deux grandes méthodes permettent d'évaluer indirectement les pertes d'emplois liées aux délocalisations. Les deux partent du postulat qu'il y a délocalisation dès lors qu'il y a importation d'un bien produit en France. La première est l'approche par la balance commerciale en emplois, développée par Cortes et Jean (1997) : elle évalue les emplois perdus comme la totalité des emplois qu'il faudrait mobiliser pour réaliser en France l'ensemble de la production étrangère importée. Cette méthode présente l'avantage de permettre une analyse ciblée sur les relations entre la France et la Turquie.

La seconde méthode repose sur une approche économétrique (Boulhol, 2004 ; Boulhol et Fontagné, 2006) et explique la baisse de l'emploi industriel relatif selon des facteurs internes et les importations en provenance des pays émergents. Si cette méthode est plus exacte, elle ne permet en revanche pas d'obtenir une estimation correcte des importations en provenance d'un pays donné, comme ici la Turquie.

Pour ces deux approches, nous disposons de deux bases de données : la base STAN de l'OCDE pour la France (qui couvre la période 1988-2004) et la base de la Banque mondiale (2006), compilée par Nicita et Olarreaga et qui comprend 27 secteurs sur la période 1976-2003.

Approche micro-économique

Il est possible d'utiliser les données individuelles des firmes pour apprécier l'importance du phénomène mais aussi pour estimer les pertes d'emplois. Grâce à son projet d'Observatoire méditerranéen de l'investissement (MIPO), le réseau Anima¹ fournit des informations sur les projets d'IDE dans la zone méditerranéenne pour la période 2004-06. Si ces données n'autorisent pas une évaluation directe de la perte d'emplois, elles permettent néanmoins de cerner les secteurs concernés et de savoir si ces IDE vers la Turquie sont motivés par une logique de déplacement d'un site pour réduire les coûts de production ou pour se rapprocher d'un marché.

¹ Réseau euro-méditerranéen des agences de promotion des investissements : <http://www.animaweb.org/>

Les cas individuels de restructuration d'entreprises européennes depuis 2002 sont compilés par l'European Monitoring Center on Change (EMCC)². Cet institut fournit des informations sur les pertes d'emplois par type de restructuration (interne, faillite, sous-traitance et délocalisation). Cette base permet d'identifier les pays receveurs des délocalisations et donc de savoir combien d'emplois ont été délocalisés en Turquie. Toutefois, elle ne couvre que les restructurations de sites d'au moins 250 salariés, accompagnées de la création ou de la destruction brute d'au moins 100 emplois. De plus, elle ne permet pas d'identifier les faillites ou restructurations internes dues à une concurrence internationale accrue. De ce fait, ces données sous-estiment les effets sur l'emploi de la concurrence des pays émergents.

Le fichier le plus complet est celui compilé par l'INSEE avec les données SESSI³ sur toutes les entreprises françaises. Ces données ne recensent pas directement les délocalisations mais Aubert et Sillard (2005) identifient comme délocalisation une situation dans laquelle l'établissement d'un groupe perd un grand nombre d'emplois et où l'importation par le groupe des biens produits dans cet établissement augmente en proportion du recul de la production française. Ils ont ainsi pu estimer sur la période 1995-2001 des pertes d'emplois par pays receveur de ces délocalisation suspectées – et donc pour la Turquie. Il serait intéressant de connaître les secteurs concernés en Turquie et de prolonger cette étude jusqu'en 2004. Comme nous n'avons pas accès à ces données par entreprise (confidentielles) et que nous ne disposons que de l'agrégation par industrie, notre estimation est trop imprécise.

Plan de l'étude

Dans la deuxième partie, nous allons nous intéresser aux différentes manifestations indirectes du phénomène de délocalisation en France que nous venons d'évoquer. Nous nous concentrerons particulièrement sur l'implication de la Turquie. Afin de cibler les secteurs à représenter, nous procédons dans un premier temps à une analyse de ciblage sur les industries potentiellement soumises à des délocalisations en France.

Dans la troisième partie, nous tenterons d'évaluer les pertes d'emplois industriels liées à ces délocalisations. Pour cela, nous allons recourir aux deux approches les plus utilisées – celle de la balance commerciale en emplois et une estimation économétrique.

Dans une quatrième partie, nous procéderons à une étude micro sur les entreprises, à l'aide des évaluations de projets d'IDE de la base MIPO, des données de l'INSEE et des estimations de l'EMCC sur les délocalisations.

² Observatoire européen du changement : <http://www.emcc.eurofound.eu.int/>

³ Service des études et des statistiques industrielles : <http://www.industrie.gouv.fr/sessi/>

2. Étude des indicateurs macro-économiques

La désindustrialisation est un phénomène qui concerne l'ensemble des pays développés, quel que soit leur niveau de commerce avec les pays émergents. Nous devons déjà étudier ce phénomène avant de nous intéresser aux facteurs explicatifs que sont les délocalisations. Ensuite, une analyse des flux d'IDE nous renseignera sur l'ampleur des délocalisations. Enfin, si le commerce avec la Turquie a augmenté ces 20 dernières années, cette augmentation n'a pas été aussi importante que celle du commerce avec d'autres pays émergents, notamment en Asie. De plus, l'évolution de la Turquie a entraîné un changement dans les secteurs concernés par les relations franco-turques. Ces évolutions seront perceptibles dans une analyse plus fine des flux commerciaux, notamment à travers le commerce intra-branche (CIB) ou les stades de spécialisation. Commençons par cibler les secteurs clés pour cette étude.

Distinction des secteurs clés

Nous devons préciser les secteurs industriels sur lesquels nous allons centrer cette étude. Nous utilisons pour cela trois critères : a) les importations par secteur en provenance de Turquie ; b) le niveau et l'évolution de l'avantage comparatif révélé de la France sur la Turquie par secteur ; et c) la présomption d'une délocalisation dans les secteurs.

Le premier critère permet d'analyser quels sont les secteurs dans lesquels les importations turques peuvent engendrer des pertes d'emplois du fait que ces produits importés se substituent à une production en France. Le ratio utilisé est l'ensemble des importations turques dans un secteur i rapporté aux importations totales en provenance de Turquie : M_i/M_T

Le deuxième critère permet de détecter les secteurs dans lesquels la Turquie concurrence les industries françaises, indépendamment de l'ampleur des échanges dans ce secteur et de la perte d'emplois qui peut en résulter. Ce critère mesure plutôt la concurrence de la Turquie par secteur qu'une réelle délocalisation. L'indice d'avantage comparatif révélé mesure les exportations nettes des importations sur les échanges totaux avec la Turquie: $(X_i - M_i)/(X_i + M_i)$

Le troisième critère mesure la délocalisation au sens strict et regroupe trois conditions devant être simultanément réunies pour que la présomption de délocalisation dans une branche soit établie :

1. les importations (M) augmentent plus rapidement que la demande intérieure ($Y+M-X$), Y étant la production et X les exportations : le ratio $M/(Y+M-X)$ progresse fortement ;
2. le déficit extérieur en volume s'accroît plus vite que la demande intérieure : le ratio $(X-M)/(Y+M-X)$ baisse rapidement ;
3. le ratio de l'emploi relatif de la branche ($Li/\Sigma L$) diminue ; cette condition établit, à la suite des deux autres, la délocalisation au sens strict : substitution d'importations à une production qui se traduit par une perte relative d'emplois dans la branche.

La deuxième condition élimine les faux signaux de délocalisation indiqués par la première ; si les importations augmentent plus vite que la demande intérieure mais que les échanges extérieurs ne se dégradent pas, cela signifie que les exportations progressent au même rythme que les importations, ce cas correspondant à une intensification des échanges intra-branche, et non à une délocalisation.

La troisième condition ne suffit pas à elle seule à déterminer les cas de délocalisation : en effet, en présence de gains de productivité, l'emploi relatif d'une branche peut diminuer sans hausse parallèle des importations par rapport à la demande intérieure. Toutefois, la troisième condition permet d'éliminer les faux signaux adressés par les deux premières conditions ; si les importations dans une branche progressent plus vite que la demande intérieure (hausse du premier ratio), que la branche connaît un déséquilibre de ses échanges extérieurs (baisse du second ratio) mais que le ratio de l'emploi relatif dans cette branche augmente, alors il est difficile de parler de délocalisation au sens strict car il n'y a pas substitution d'une production étrangère à une production française ; la spécialisation de l'économie

française est certes défavorable, car elle ne porte pas sur des produits à forte demande, mais il n'y a pas délocalisation au sens strict.

Le tableau 1 présente par secteur (colonne 1) la part de chacun dans les importations en provenance de Turquie en 2004 (colonne 2), l'évolution de l'avantage comparatif révélé sur 1977-2004 et son niveau en 2004 (colonnes 3 et 4) et le critère de présomption de délocalisation (colonne 5) avec ces trois conditions (colonnes 6, 7 et 8) sur la période 1976-2004.

Tableau 1 : Sélection des secteurs « sensibles » en France vis-à-vis de l'industrie turque

Secteurs (CITI) Révision 2	Part des importations	Avantage comparatif		Présomption de délocalisation	Hausse 1	Baisse 2	Baisse 3
		1977-2004	2004				
	2004	1977-2004	2004	1976-2004			
<i>Industrie alimentaire (311)</i>	4,4	<i>Baisse</i>	<i>-0,21</i>	<i>Non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
Fabrication de boisson (313)	0,2	Baisse	0,14	Non	non	non	non
Tabac (314)	0	Stable	1	Oui	oui	oui	oui
Industrie textile (321)	13	Hausse	-0,41	Oui	oui	oui	oui
Fabrication d'habillement (322)	25	Stable	-0,91	Oui	oui	oui	oui
Industrie du cuir (323)	0,1	Baisse	0,67	Non	oui	non	non
Fabrication de chaussure (324)	0,3	Baisse	-0,39	Oui	oui	oui	oui
Industrie du bois (331)	0,03	Stable	0,81	Oui	oui	oui	oui
<i>Fabrication de meuble (332)</i>	<i>2,1</i>	<i>Baisse</i>	<i>-0,44</i>	<i>Non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
Fabrication de papier (341)	0,16	Stable	0,91	Non	oui	non	non
Imprimerie (342)	0,15	Baisse	0,70	Non	non	non	oui
Industrie chimique (351)	1,5	Stable	0,79	non	oui	oui	non
Fabrication d'autres produits chimiques (352)	0,43	Hausse	0,94	Non	oui	non	non
Raffinerie de pétrole (353)	1,3	Hausse	0,53	Non	non	non	non
Fabrication de dérivés du pétrole & du charbon (354)	0,001	Stable	0,98	Non	non	non	non
<i>Industrie du caoutchouc (355)</i>	<i>1,78</i>	<i>Baisse</i>	<i>0,14</i>	<i>Non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
Fabrication d'ouvrages en matière plastique (356)	0,37	Baisse	0,72	Non	oui	non	non
Fabrication de grés, porcelaine ou faïence (361)	0,33	Baisse	-0,46	Non	oui	non	non
<i>Industrie du verre et ciment (362)</i>	<i>1,3</i>	<i>Stable</i>	<i>0,15</i>	<i>Oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>
<i>Fabrication de produits minéraux non métalliques (369)</i>	<i>1,69</i>	<i>Baisse</i>	<i>-0,46</i>	<i>Non</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>
Sidérurgie, 1 ^{ère} transformation de fer (371)	0,56	Baisse	0,83	Oui	oui	oui	oui
<i>Production, 1^{ère} transformation de métaux non ferreux (372)</i>	<i>1,57</i>	<i>Baisse</i>	<i>0,10</i>	<i>Oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>
Fabrication d'ouvrages en métaux (381)	2,05	Baisse	0,42	Non	non	non	non
Construction de machines (hors électricité) (382)	3,96	Baisse	0,72	Oui	oui	oui	oui
Fabrication de machines & appareils électriques (383)	13,9	Baisse	0,36	Non	oui	non	oui
Construction de matériel de transport (384)	23	Baisse	0,44	Non	oui	non	oui
Fabrication de matériel médical, outils de précision (385)	0,51	Baisse	0,81	Non	non	non	non

Sources : calculs de l'auteur à partir de la base de données de la Banque mondiale (Nicita et Olarreaga, 2006).

Les quatre postes d'importations en provenance de Turquie les plus importants figurent en gras et concernent les secteurs du textile (321), de l'habillement (322), des appareils électriques (383) et du matériel de transport (384). Logiquement, nous constatons pour les postes textile et habillement un avantage comparatif révélé négatif de la France par rapport à la Turquie (la France importe plus ces produits qu'elle n'en exporte vers la Turquie). Cependant, alors que l'évolution de l'avantage comparatif de la France dans les secteurs textile et habillement augmente ou se stabilise, c'est dans les deux autres secteurs que l'avantage comparatif français connaît sa plus forte décroissance.

Les autres branches dans lesquelles l'avantage comparatif de la France est faible (souvent négatif), en diminution et qui représentent une part des importations au moins proche de 2 % sont en italiques. Ces secteurs sont l'industrie agroalimentaire (311), la fabrication de meuble (332), l'industrie du caoutchouc

(355), l'industrie du verre (362), la fabrication de produits minéraux non métalliques (369) et la production de métaux non ferreux (372). Ces secteurs pourraient également entraîner des pertes d'emplois, du fait de la concurrence turque ou de délocalisations.

Enfin, l'analyse du critère de présomption de délocalisation nous indique qu'il y a une forte présomption de délocalisation dans les secteurs textile et habillement, mais pas forcément en direction de la Turquie. En revanche, les secteurs des appareils électriques et du matériel de transport ne semblent pas connaître un processus de délocalisation au sens strict. Ces branches présentent pourtant les caractéristiques d'une intensification du CIB, fréquentes lors d'un processus de délocalisation verticale (transferts de certains stades de production). Parmi les autres branches à surveiller dans le cadre des relations franco-turques (en italique), seules l'industrie du verre et la production/transformation de métaux non ferreux indiquent une présomption de délocalisation.

Dans la suite de cette étude, et en particulier lorsque nous procéderons à des analyses graphiques de certains secteurs, nous opterons en priorité pour les secteurs du textile, de l'habillement, des appareils électriques et du matériel de transport qui sont susceptibles d'entraîner le plus de pertes d'emplois en France, soit par la concurrence, soit par le biais de délocalisations.

Désindustrialisation en France et industrialisation en Turquie

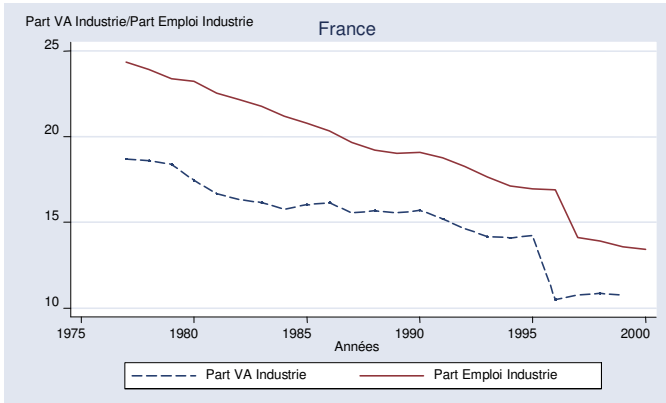
La France connaît depuis les années 1960 un processus de désindustrialisation que l'on constate à la fois avec la diminution de la part de valeur ajoutée industrielle dans le PIB (de 19 % en 1980 à 11 % en 2000) et avec le déclin de l'emploi industriel par rapport à l'emploi total (de 25 % à 15 %) (graphique 1). En revanche, le poids de l'industrie dans l'économie turque s'est fortement accru, notamment sur la période 1975-2000, passant de 13 % à 20 % du PIB (graphique 2). Mais la part des travailleurs dans ce secteur semble être restée relativement stable, autour de 5 %. En fait, ce faible chiffre résulte des problèmes de recensement du nombre réel de travailleurs dans l'industrie, certaines études estimant qu'il faut multiplier par 5 le chiffre recensé pour avoir une évaluation correcte de la réelle masse de main-d'œuvre.

Au vu des secteurs potentiellement concernés par les phénomènes de concurrence commerciale et de délocalisation entre la France et la Turquie, nous détaillons le secteur industriel. En France, cette désindustrialisation semble frapper uniformément tous les secteurs bien que l'industrie agroalimentaire (IAA) soit moins touchée et que la branche appareils électriques ait longtemps résisté à ce processus (graphique 3). Les résultats sectoriels sont plus hétérogènes en Turquie. Les secteurs du textile et des appareils électriques ont tiré le phénomène observé d'industrialisation⁴, alors que l'industrie automobile et l'IAA (mais aussi les industries du bois et du papier) ont une part dans le PIB qui est restée stable (graphique 4).

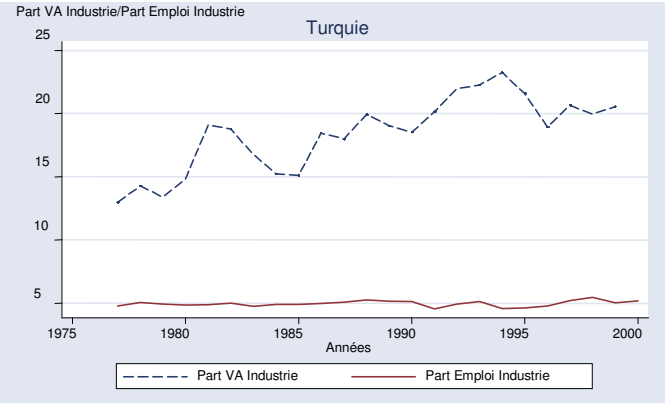
Le phénomène de désindustrialisation en France provient principalement d'une évolution de la demande des consommateurs, qui consomment moins de biens manufacturés par rapport aux services. Dès lors, la production nationale se tourne davantage vers la production de services afin de répondre à cette demande et la part de la production industrielle dans la production nationale diminue. Si le repli des emplois industriels découle de cette évolution de la demande, elle provient aussi des forts gains de productivité dans l'industrie relativement à l'ensemble de l'économie (graphique 5). Ainsi, même si les plus forts gains de productivité sont enregistrés dans le secteur primaire (qui n'est plus très important dans l'économie), les gains de productivité dans l'industrie sont supérieurs depuis 1995 à ceux des services (graphique 7). Le graphique 6 illustre également cette augmentation, encore plus accentuée, de la productivité industrielle en Turquie. Seulement, couplée à une hausse de la demande extérieure et intérieure pour des produits industriels, cette augmentation de la productivité du travail ne s'est pas accompagnée, comme en France, d'une baisse de la part de la main-d'œuvre dans ce secteur.

⁴ Le secteur de la chimie a également connu une forte augmentation.

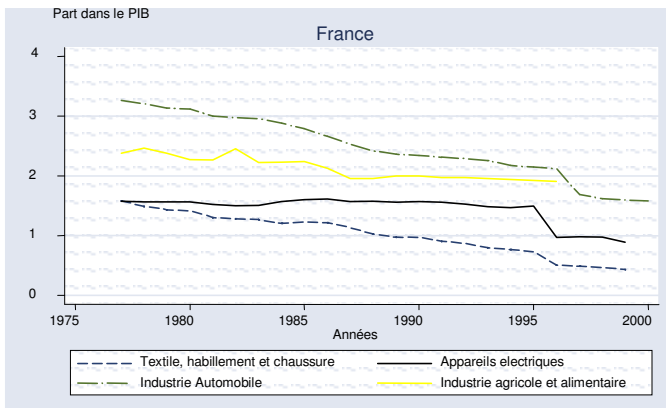
Une analyse plus sectorielle (graphique 8) montre les gains de productivité très importants en France dans le secteur textile et automobile. Dès lors, la perte d'emplois dans ces secteurs peut être principalement liée à ce facteur.



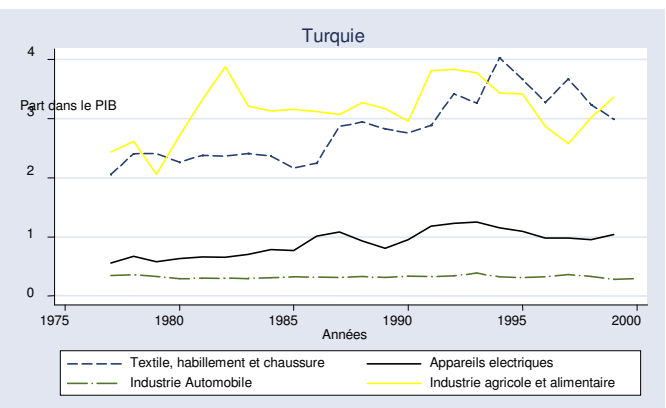
Graphique 1 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



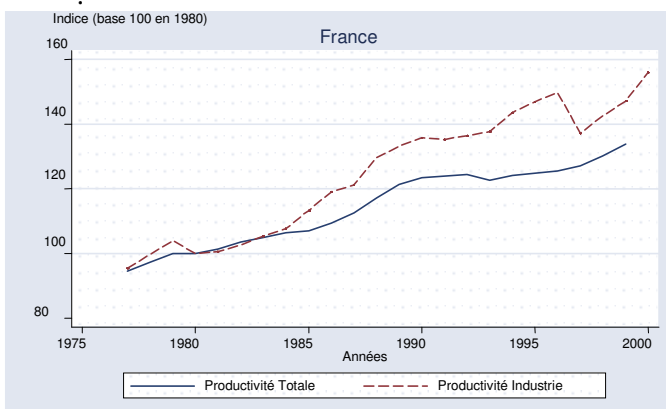
Graphique 2 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



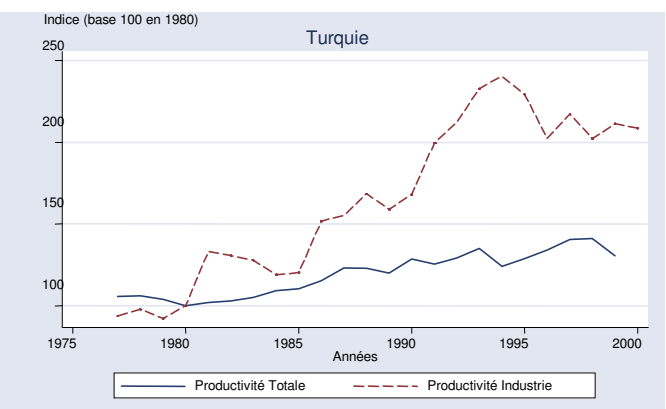
Graphique 3 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



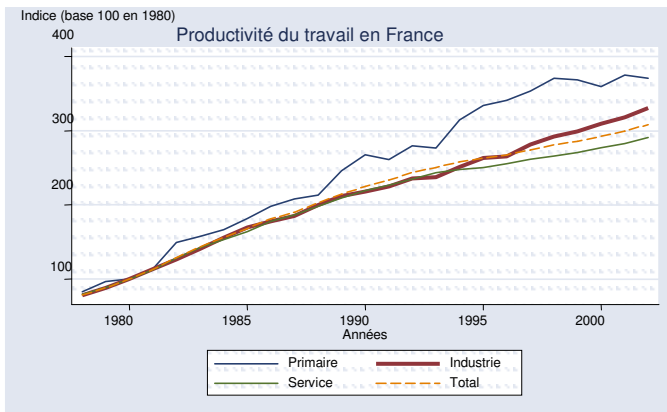
Graphique 4 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



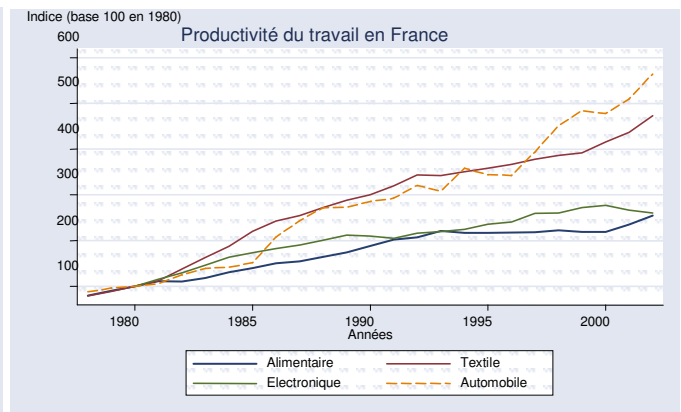
Graphique 5 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 6 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 7 (source : OCDE- STAN)



Graphique 8 (source : OCDE- STAN)

Le phénomène de désindustrialisation a touché l'ensemble des secteurs industriels et donc ceux directement en concurrence avec les importations turques. S'il semble que les évolutions de la demande ainsi que les gains de productivité supérieurs dans l'industrie soient des déterminants importants de ce processus, on peut se demander quel a été l'impact des importations en provenance de pays en développement (PED) et de la Turquie ainsi que des délocalisations vers ces zones.

IDE

Comme nous l'avons vu dans la première partie, les IDE français peuvent nous informer sur le processus de délocalisation. L'impact des IDE peut être très important pour certains pays, le stock actualisé d'investissements directs sortants en France s'élevant à 740 milliards de dollars. Le solde actualisé (entrées – sorties) se traduit par un déficit cumulé de 325 milliards de dollars en 2003.

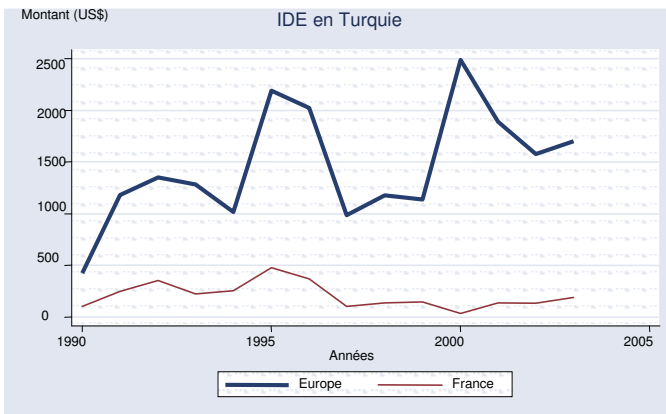
Compte tenu de la faiblesse des IDE français vers les pays émergents (10 % des IDE totaux), on peut estimer que cela explique une perte d'emplois industriels inférieure à 1 % de l'emploi total (Boulhol, 2004). Selon les estimations de la Direction des relations économiques extérieures (DREE), les délocalisations représenteraient moins de 5 % des investissements directs français dans ces pays émergents. Les IDE vers les pays émergents sont concentrés sur la Chine et, dans ce cas précis, correspondent pour partie à un artefact statistique puisque la moitié des IDE en Chine est probablement le résultat d'investissements chinois en Chine *via* des sociétés écrans pour bénéficier des avantages réservés aux IDE. Les investissements industriels dans les PED représentent seulement 4 % des investissements totaux dans le cas de la France⁵. Cette part est plus faible que la moyenne observée pour l'Union européenne (6 %) et les États-Unis (7 %). On est donc loin d'un mouvement massif d'investissement dans les zones émergentes pour délocaliser les productions.

En Turquie, les IDE⁶ français sont depuis 1997 moins importants qu'au début des années 1990 (graphique 9) : autour de 220 millions de dollars par an alors, ils atteignent actuellement 130 millions de dollars par an. Cette diminution des IDE français en Turquie apparaît également dans la part déclinante des IDE français dans le total des IDE en Turquie, de 15 % au début des années 1990 à 5 % (graphique 10), alors que l'Europe conserve globalement la même part (60 %). De même, la part des IDE français vers la Turquie dans l'ensemble des IDE français a diminué, de 1 % en 1990 à 0,39 % en 2003⁷. Si l'on se réfère par conséquent à l'indicateur des IDE, il ne semble pas que l'on soit dans un processus croissant de délocalisation vers la Turquie. Il faut rappeler cependant que cet indicateur ne tient pas compte du phénomène de sous-traitance, qui n'est pas une délocalisation en tant que telle mais fait partie du phénomène de transfert d'activités du Nord vers le Sud.

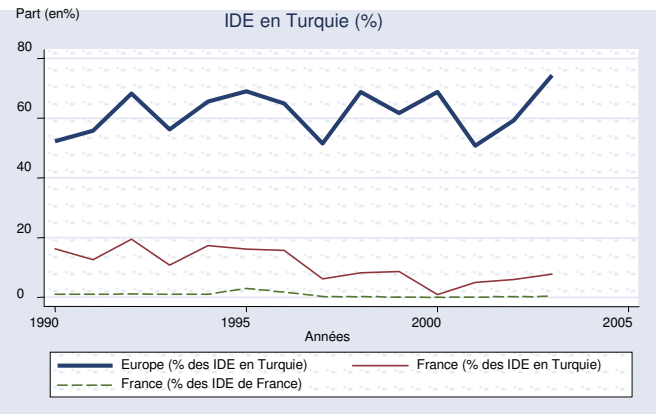
⁵ Les 6 % restant concernent le secteur des services.

⁶ Sont considérés comme investissements directs les capitaux propres de l'entreprise non résidente (de France) investis et les prêts et dépôts consentis par la maison mère résidente à l'affilié non résident.

⁷ Pour information, la zone euro représente 45 % des IDE français, la Chine 0,5 %, l'Inde 0,1 % et le Brésil 1,4 %.



Graphique 9 (source : ministère turc des Finances)



Graphique 10 (source : ministère turc des Finances)

Il est intéressant d'étudier la structure des IDE français en Turquie. Les tableaux 2 et 3 montrent la répartition en 2004 et 2005 des entreprises en Turquie ayant des capitaux étrangers, en proportion du montant de leurs capitaux propres (tableau 2) et selon le mode d'introduction de ces capitaux étrangers (tableau 3). On constate ce faisant une concentration des IDE français dans des entreprises aux capitaux propres inférieurs à 50 000 dollars, qui représentent 69 % des opérations d'IDE – une proportion identique en Europe ou dans le reste du monde. En revanche, la France se distingue des autres pays par son mode d'investissement. Même si le tableau indique que, pour tous les pays, le principal mode d'investissement reste l'établissement d'une entreprise, la France en 2004 avait relativement plus tendance que les autres investisseurs à intervenir par le biais d'une participation dans une entreprise locale. Ce mode d'intervention a radicalement changé en 2005 et la France se situe au-dessus de la moyenne mondiale en ce qui concerne l'établissement d'une entreprise dans le processus d'IDE en Turquie.

Ce changement pourrait paraître inquiétant en termes de délocalisation, puisqu'un mode de participation ou d'implantation d'une filiale est plus lié à une délocalisation verticale de complémentarité (certains stades de production), alors que l'établissement d'une compagnie peut être traduit comme un phénomène de délocalisation verticale de substitution. Cependant, l'implantation d'une entreprise à l'étranger relève aussi d'une stratégie d'accès au marché (*market seeking*) pour éviter certains obstacles et non d'une stratégie de délocalisation visant à profiter d'un différentiel de coûts. Selon Drumetz (2004), les opérations de rapprochement de marché semblent majoritaires dans les IDE français à destination des pays émergents. Dans le rapport de la Mission économique sur les IDE européens en Turquie (2002), les IDE français sont principalement concentrés dans les secteurs suivants : construction automobile, grande distribution, construction électrique, sidérurgie, ciment et pharmacie. La production de ces filiales est essentiellement orientée vers le marché local, sauf dans le cas de l'automobile où l'implantation semble répondre à une logique de délocalisation.

Tableau 2 : Répartition des projets d'IDE selon le capital de l'entreprise	France		Europe		Monde	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<50 000 dollars	51	51	754	1 093	1 468	1 832
50 000 - 200 000 dollars	17	24	221	412	462	711
200 000 - 500 000 dollars	1	1	54	85	102	164
>500 000 dollars	5	5	50	78	97	118
Total	74	81	1 079	1 668	2 129	2 825

(source : ministère turc des Finances)

Tableau 3 : Répartition des projets d'IDE selon le mode d'intervention	France		Europe		Monde	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Établissement d'une entreprise	51 (69 %)	74 (91 %)	821 (76 %)	1380 (83 %)	1596 (75 %)	2291 (81 %)
Participation	23 (31 %)	7 (9 %)	225 (21 %)	260 (15 %)	470 (22 %)	486 (17 %)

Établissement d'une succursale	0	0	33 (3 %)	28 (2 %)	63 (3 %)	48 (2 %)
Total	74	81	1079	1668	2129	2825

(source : ministère turc des Finances)

Nous savons, bien que nous ne disposions pas de la distribution sectorielle des IDE en Turquie, que sur les 10 % d'IDE français à destination des pays émergents, 4 % seulement concernent le secteur industriel. La répartition sectorielle des projets approuvés montre que 55 % des montants se dirigent vers l'industrie manufacturière et 40 % dans les activités de services. Suivant ces mêmes proportions, sur les 0,39 % d'IDE de la France vers la Turquie, seuls 0,15 % pourraient concerner le secteur industriel. Lorsque l'on sait qu'une grande partie de ces IDE répond à une stratégie de *market seeking*, la part des IDE à des fins de délocalisations vers la Turquie reste très faible.

Commerce avec les pays du Sud et avec la Turquie

On peut s'intéresser plus généralement aux importations de biens en provenance de Turquie. En effet, dans une définition très large de la délocalisation utilisée dans le rapport Arthuis (1993), toute importation de biens et de services ayant des substituts nationaux est considérée comme une délocalisation. La concurrence avec des PED se traduit essentiellement par des réallocations sectorielles en fonction de l'avantage comparatif et les importations permettent de tenir compte du phénomène de sous-traitance. Inversement, la hausse des exportations de produits industriels vers les pays du Sud a un effet positif sur l'emploi industriel – et c'est un point à ne pas négliger.

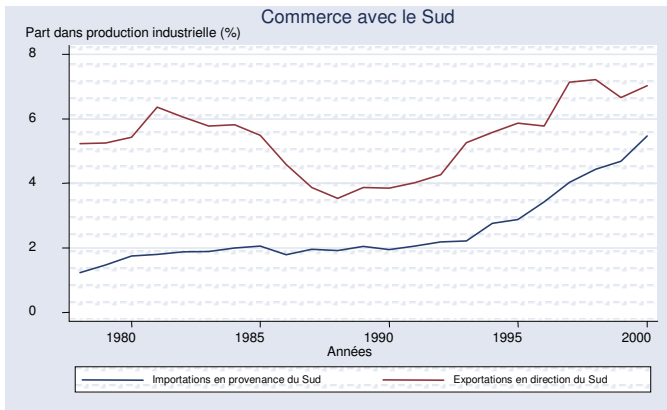
Avec la Turquie comme avec l'ensemble des pays du Sud, la France a une balance commerciale excédentaire (graphiques 11 et 12), la valeur des exportations vers ces pays étant supérieure à la valeur des importations en provenance de ces pays. Le solde excédentaire avec la Turquie s'est accentué depuis le début des années 1990, puisque si les exportations et les importations avec la Turquie ont augmenté, le taux de croissance des exportations est supérieur à celui des importations. L'effet net sur la création/destruction d'emplois apparaîtra si l'on considère la quantité d'emplois nécessaires pour produire un euro d'exportation et un euro d'importation (voir la section suivante sur le contenu factoriel). Arrêtons-nous déjà sur les pertes d'emplois liées aux importations.

Si l'on procède à une analyse sectorielle afin de déterminer dans quels secteurs les importations en provenance du Sud ont un poids important par rapport à l'économie locale, on constate l'explosion du poids des importations d'habillement depuis le début des années 1990, qui représentaient en 2000 60 % de la valeur de la production industrielle en France (graphique 13). La Turquie représente 5 % de ces 60 % (graphique 14). L'autre secteur dans lequel les importations turques ont pris de l'importance est le textile, dont la valeur est de 2 % de la production industrielle.

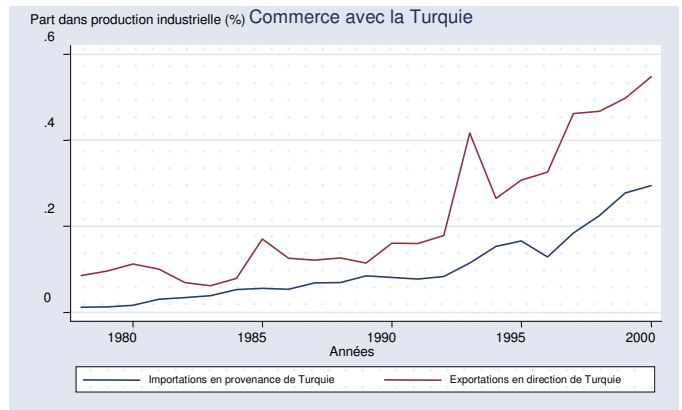
Les importations en provenance de Turquie concernent de plus en plus des produits industriels, au détriment des produits primaires (graphique 15). Si le textile et l'habillement restent les premiers produits importés, on constate depuis la fin des années 1990 une forte augmentation des importations dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique. En utilisant le classement de l'OCDE des produits industriels par intensité de qualification, on constate la forte présence d'importations de biens peu intensifs en travail qualifié (44 % en 2003). La part de ce type de biens dans les importations totales a cependant diminué (puisqu'elle était de 64 % en 1992) au profit de biens moyennement intensifs en qualification (qui représentent aujourd'hui 36 % des importations de biens industriels). Ce changement correspond à la forte augmentation de la part des importations d'équipement automobile et d'appareils électriques, alors que la part des importations de textile et habillement diminue.

On peut également s'intéresser au poids des importations turques par rapport aux importations totales de la France par secteurs (graphique 16). La part des importations industrielles en provenance de Turquie dans les importations industrielles totales a fortement augmenté, passant de 0,3 % à 0,8 % entre 1988 et 2004. Si la part du textile et de l'habillement a augmenté, celle des équipements automobiles a connu la plus forte augmentation depuis la fin des années 1990.

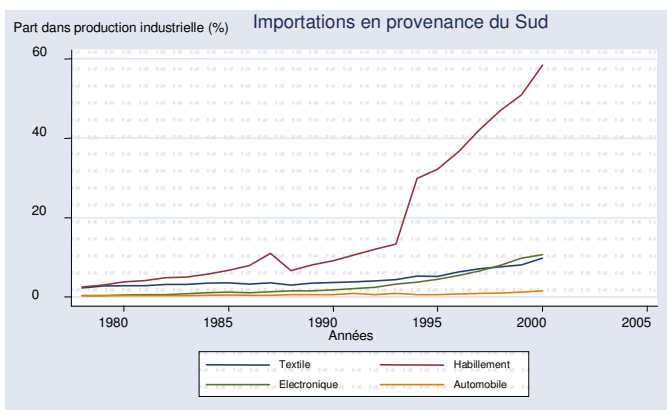
En résumé, l'excédent de la balance commerciale avec la Turquie s'est accentué (alors qu'il est resté stable avec l'ensemble des pays du Sud). Si la part des importations de textile et habillement représente un poids plus important relativement à la production nationale, ce n'est pas le fait d'une très forte augmentation de ces importations mais tout simplement de la diminution de la production nationale. En effet, la part de ces importations dans les importations en provenance de Turquie diminue depuis 2000, au profit des biens d'équipement automobile et d'appareils électriques plus intensifs en qualification. Ce sont les importations de textile et habillement venues d'Asie qui ont augmenté.



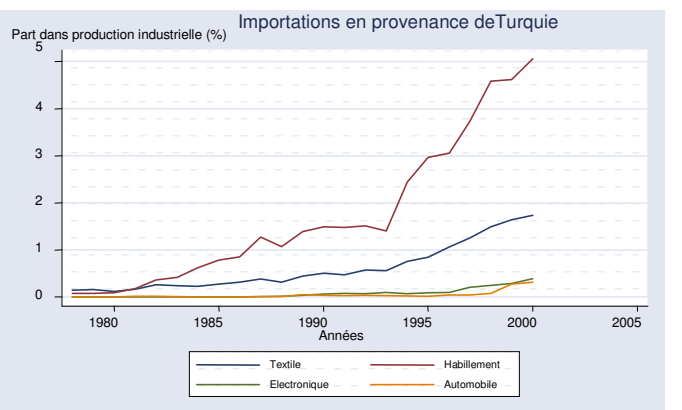
Graphique 11 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



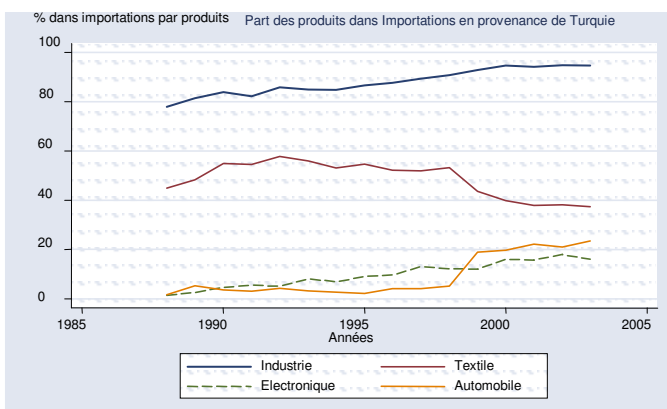
Graphique 12 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



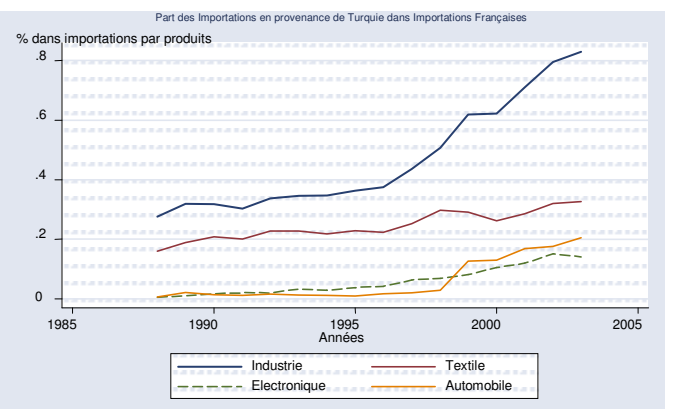
Graphique 13 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 14 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 15 (source : OCDE- STAN)



Graphique 16 (source : OCDE- STAN)

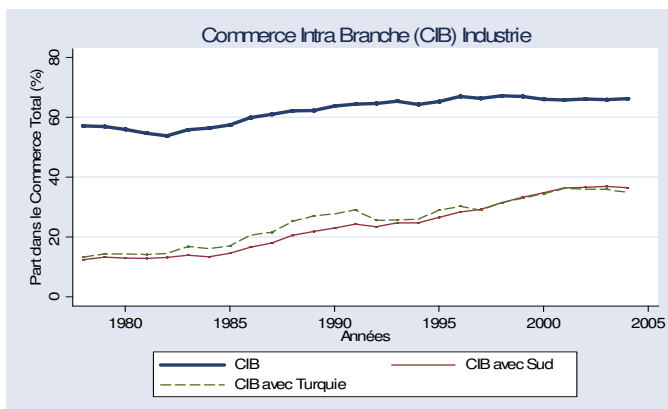
Commerce intra-branche

Nous l'avons vu en première partie, le niveau de CIB peut traduire une délocalisation verticale de complémentarité : une branche de production va délocaliser certains stades de production dans un pays émergent, ce qui va donner lieu à des échanges intra-branche entre le pays d'origine et le pays receveur.

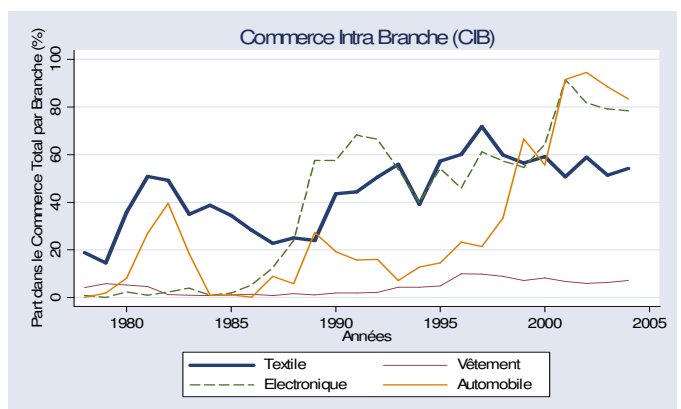
Nous utilisons l'indice de Grubel et Loyd (1975) pour mesurer le CIB, avec k le pays (ici la France), k' le pays partenaire (la Turquie) et i le produit. Ainsi, le CIB entre deux pays sera mesuré avec l'indice $GL_{kk'}$ et le CIB entre deux pays par secteur avec l'indice $GL_{kk'i}$

$$GL_{kk'} = \frac{\sum_i |X_{kk'i} - M_{kk'i}|}{\sum_i (X_{kk'i} + M_{kk'i})} \qquad GL_{kk'i} = \frac{|X_{kk'i} - M_{kk'i}|}{(X_{kk'i} + M_{kk'i})}$$

Comme suggéré par la théorie du commerce international, le CIB concerne principalement le commerce entre pays développés présentant une dotation factorielle assez similaire, alors que le commerce Nord-Sud est plus tourné vers du commerce intersectoriel exploitant les différences de dotations factorielles entre les pays. Cependant, le commerce intra-industrie entre pays du Nord et du Sud a augmenté depuis 20 ans et représente actuellement presque 40 % des échanges Nord-Sud. Pour la France, la part du CIB dans le commerce avec les PED est ainsi passée de 15 % en 1980 à 38 % en 2004. Ses relations commerciales avec la Turquie ont suivi la même évolution. L'indice de CIB par secteur (graphique 18) montre que les secteurs les plus concernés en France par le CIB avec la Turquie sont l'électronique et l'automobile. Là, plus de 80 % des échanges commerciaux sont intra-branche. Cela s'explique par le fait que ces productions présentent des stades de production très hétérogènes en termes de main-d'œuvre qualifiée et donc que la localisation optimale de ces stades de production diffère. On peut dès lors soupçonner un processus de délocalisation verticale de complémentarité entre la France et la Turquie dans les branches d'équipements automobiles et de matériel électrique. On constate aussi une augmentation du CIB dans la filière textile : la France aurait délocalisé certains stades de production de cette industrie en Turquie. Pour l'industrie de l'habillement en revanche, le CIB reste très faible, ce qui laisse supposer qu'une délocalisation en Turquie serait plutôt une délocalisation verticale de substitution. Cela devrait se retrouver dans la spécialisation verticale de la Turquie.



Graphique 17 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 18 (source : BM : Nicita & Olarreaga)

Spécialisation horizontale et verticale en Turquie

Nous avons rappelé dans la première partie que la spécialisation verticale reflète la participation d'un pays à la segmentation internationale du processus de production mais, surtout, va permettre d'établir si les délocalisations d'un pays d'origine vers ce pays seront des délocalisations de substitution (dans le cas d'une spécialisation horizontale) ou de complémentarité (dans le cas d'une spécialisation verticale).

L'analyse des avantages comparatifs par rapport au reste du monde, par stade de production et par branche permet de constater qu'en 1999 les avantages comparatifs de la Turquie sont concentrés dans les biens de consommation de la filière textile pour laquelle elle présente un avantage comparatif dans tous les stades de production. Une délocalisation dans ce secteur en Turquie sera sans doute une délocalisation de type horizontale. Cependant, on a vu qu'en ce qui concerne la France, l'augmentation du commerce intra-branche dans l'industrie textile laisse supposer que tous les stades de production ne sont pas délocalisés en Turquie.

Selon une étude de Lemoine et Unal-Kesenci (2003), la Turquie a développé une division verticale du travail dans neuf secteurs (sur 23) – à savoir que dans ces secteurs, son avantage comparatif révélé passe du négatif au positif selon le stade de production. Ainsi, une délocalisation dans ces secteurs devrait être uniquement une délocalisation de complémentarité. Le tableau 4 illustre ce constat.

Tableau 4 : Division verticale en Turquie

NACE	Turquie					Total
	Primaires	Semi-finis	Composants	Equipement	Consom	
15 Industries alimentaires	-0,3	-2,8			27,4	24,3
19 Articles en cuir	0,0	-0,3	-0,0		1,1	0,8
21 Papiers et cartons	-0,1	-8,6			0,2	-8,5
25 Articles en caoutchouc & plastique	-0,0	-1,2	2,6		-0,9	0,5
27 Métallurgie	-7,5	7,9				0,4
28 Travail des métaux	2,1		-0,9	-0,5	0,7	1,4
31 Machines électriques		3,8	-5,5	2,7	-0,6	-1,0
35 Autre matériel de transport	-0,1		2,2	4,6	-0,0	6,6
36 Industries diverses	-0,0	-0,9	0,5	-0,2	3,6	-1,7

Source : Nations Unies, base de données Comtrade, calculs des auteurs.

En résumé, la désindustrialisation de l'emploi concerne une grande partie des secteurs industriels ; elle résulte d'un changement dans la demande des consommateurs, plus tournés vers la consommation de services, et d'une productivité accrue dans le secteur industriel. Ainsi, le secteur de la construction perd des emplois sans que l'on songe à en accuser les pays émergents. Il ne faut pour autant pas négliger les facteurs extérieurs à cette désindustrialisation que sont la concurrence internationale, l'externalisation et les délocalisations. Dans le cadre de ses relations avec la Turquie, les emplois industriels de la France peuvent être menacés par les importations turques dans les secteurs du textile, de l'habillement, de l'équipement automobile et du matériel électrique.

Les flux d'IDE vers la Turquie, susceptibles de nous informer sur des mouvements de délocalisations (mais pas sur l'impact de la concurrence turque ou sur la sous-traitance), ont diminué depuis dix ans et sont majoritairement destinés au secteur des services ; de plus, ils répondent plus à une démarche de rapprochement des marchés en Turquie.

Les importations en provenance de Turquie, qui nous renseignent sur l'ensemble des déterminants extérieurs de la désindustrialisation, sont toujours concentrées dans les industries du textile et de l'habillement mais elles sont de plus en plus tournées vers l'électroménager et l'équipement automobile.

Cependant, hormis l'industrie de l'habillement, la forte augmentation du commerce intra-branche entre la France et la Turquie dans les trois autres industries indique que seulement certains stades de production de ces industries sont concernés et une réorganisation de ces stades de production permet aux

établissements maintenus en France d'être plus compétitifs et de mieux faire face à la concurrence internationale.

Ces indicateurs macro-économiques restent des outils imparfaits pour étudier précisément le processus de délocalisation mais ils sont utiles pour une appréhension générale du phénomène. La quatrième partie fait appel à une approche plus micro-économique, à partir de données sur les entreprises, et permet de préciser cette deuxième partie.

Il convient maintenant d'essayer d'estimer les pertes d'emplois liées au commerce avec des pays émergents comme la Turquie. Puisque qu'il n'est pas possible de mesurer exactement les délocalisations, les pertes d'emplois estimées seront plutôt liées aux importations en provenance de la Turquie qu'aux seules délocalisations vers la Turquie.

3. Estimation macro-économique des pertes d'emplois

Ces estimations font appel à deux grandes méthodes. La première utilise la balance commerciale et le contenu factoriel des biens produits pour déterminer combien d'emplois sont détruits ou créés par les importations et les exportations. La seconde recourt à l'économétrie pour cerner l'impact réel des importations en provenance des pays émergents sur la désindustrialisation de l'emploi.

Approche par la balance en emplois

Le calcul du contenu en emplois des échanges est une méthode d'estimation de l'impact des échanges sur l'emploi. Cette méthode découle de l'approche la plus large de la délocalisation – qui intervient dès lors qu'il y a substitution d'une production étrangère à une production domestique pour satisfaire une même demande. Les emplois délocalisés correspondraient alors à la totalité des emplois qu'il faudrait mobiliser pour réaliser en France l'ensemble de la production turque importée. Si une telle méthode a l'avantage de pouvoir être mise en œuvre à partir de données macro-économiques sur le commerce et la production, elle présente une limite – le fait de reposer sur des hypothèses très simplificatrices : la suppression des flux de commerce ne modifie ni les prix, ni les salaires, ni les productivités, pas plus que la demande et la nature des biens.

Pour estimer le contenu en emplois des exportations, on applique aux exportations le coefficient moyen du contenu en emplois de la production du secteur national correspondant. XL_t est le contenu en emplois des exportations (en hommes-années), X_{it} est le flux d'exportations du secteur i , Q_{it} est la production en valeur du secteur i et L_{it} est l'emploi du secteur i . Le contenu en emplois des importations correspond aux emplois qui seraient créés si l'on produisait sur le territoire national les biens importés. On suppose pour cela que les biens importés sont de même nature que ceux produits localement dans le secteur, où ML_t est le contenu en emplois des importations et M_{it} le flux d'importations du secteur i .

$$XL_t = \sum_i X_{it} \frac{L_{it}}{Q_{it}} \qquad ML_t = \sum_i M_{it} \frac{L_{it}}{Q_{it}}$$

Le solde ($XL_t - ML_t$) correspond à une estimation de la demande implicite de travail (positive ou négative) créée par le commerce extérieur. Le calcul s'effectue le plus souvent en valeur : tel montant d'importations « remplace » un montant équivalent de production nationale. Ce solde résulte donc de deux composantes. La première, de nature structurelle, est le contenu unitaire en emplois des importations rapporté à celui des exportations. Elle mesure l'intensité relative en emplois des importations et des exportations. La seconde est plus conjoncturelle : il s'agit du solde commercial. Comme le contenu unitaire en emplois des importations est généralement très proche de celui des exportations, le solde obtenu dépend essentiellement du solde commercial. Cependant, cette similarité dans le contenu unitaire des exportations et des importations est surtout vraie dans le cadre du commerce Nord-Nord, un commerce intra-branche pour l'essentiel. Dans le cadre d'un commerce Nord-Sud, il est fort probable que pour un pays développé comme la France, le contenu unitaire en emplois des exportations soit inférieur à celui des importations.

Les graphiques 19 et 20 présentent le rapport du contenu en emplois pour une unité importée sur le contenu en emplois d'une unité exportée. Le graphique 19 illustre ce rapport pour le commerce extérieur de la France avec l'ensemble de ses partenaires, pays développés et PED. Comme on pouvait s'y attendre, le rapport est proche de 1 en ce qui concerne le commerce avec des partenaires riches, puisque les échanges sont principalement intra-branche sur des produits de même valeur. Le rapport avec l'ensemble des partenaires est aussi proche de 1, puisque la grande partie du commerce français s'effectue avec des pays développés (80 % du total). En revanche, le rapport du contenu factoriel avec les PED a fortement évolué ces 20 dernières années. Avant 1990, l'emploi contenu dans une unité exportée était supérieur à l'emploi contenu dans une unité importée. Les importations en provenance de PED étaient plus tournées vers des produits industriels nécessitant peu de main-d'œuvre en France

et les exportations vers ces pays contenaient beaucoup de biens industriels nécessitant une importante main-d'œuvre. La situation s'est inversée depuis 1992 : l'emploi contenu dans une unité importée de PED est supérieur à l'emploi contenu dans une unité exportée vers ces pays. L'évolution du contenu factoriel avec la Turquie est sensiblement identique à celle de l'ensemble des PED (graphique 20), même si ce contenu factoriel unitaire a plus souvent été défavorable à la France (excepté autour de 1985).

Les graphiques 21 et 22 présentent le solde commercial de la France avec ses différents partenaires. Ils font apparaître la stagnation du solde commercial, toujours excédentaire avec les PED. En ce qui concerne la Turquie en revanche, l'amélioration du solde commercial est très présente. Ici encore, l'évolution du solde commercial avec le reste du monde est proche de celle du solde avec les pays riches. On constate que le solde excédentaire avec les PED permet à la France de maintenir un solde commercial total positif. Cependant, les chiffres récents (2004-05) font apparaître un déficit commercial avec les PED, du fait de l'ampleur des importations en provenance d'Asie.

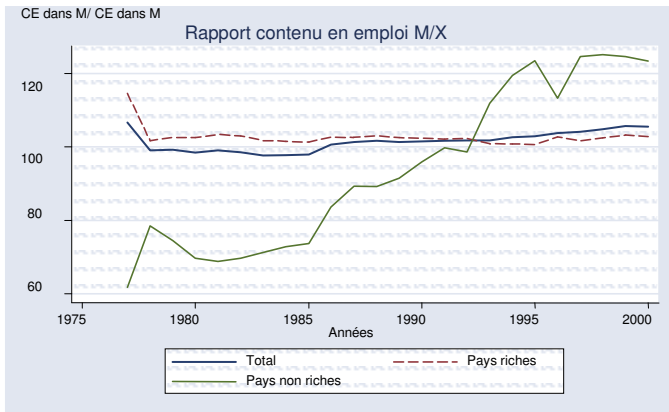
Les graphiques 23 et 24 présentent l'évolution du contenu net en emplois dans le commerce. La concomitance d'une stabilisation du solde commercial avec les PED et d'une augmentation dans le rapport unitaire des importations sur exportations fait que le contenu factoriel avec les PED diminue pour être maintenant proche de 0. De la fin des années 1980 à 1995, le contenu net en emplois des échanges avec les PED était positif et stable – autour de 90 000 créations nettes d'emploi. En 2000, ces créations nettes d'emploi n'étaient plus que de 8 000. Le contenu en emplois du commerce avec les pays riches dépend presque uniquement du solde commercial, qui est principalement négatif. Ainsi, le commerce avec les pays riches entraînerait surtout des destructions d'emplois. Avec la Turquie (graphique 24), ce contenu net en emplois est stable dans sa tendance, puisque la forte hausse du rapport unitaire est compensée par l'appréciation de l'excédent commercial avec la Turquie. Le solde est positif, avec une création nette d'emplois voisine de 4 000.

Si l'on ne s'intéresse qu'aux destructions d'emplois, on peut procéder à une analyse plus sectorielle. Ainsi, le graphique 25 indique la perte d'emplois liée aux importations dans les secteurs du textile, de l'habillement, de l'électronique et de l'automobile. Les pertes liées aux importations d'habillement ont fortement augmenté, passant de 2 000 en 1992 à 4 000 en 2000 et cela, du fait de l'augmentation des importations (graphique 27), puisque le contenu unitaire en emplois de ce type de biens diminuait dans le même temps en France (graphique 26). Le graphique 8 montrait qu'en France, le contenu unitaire en emplois de ces biens a diminué avec l'augmentation du progrès technique. Dès lors, les destructions d'emplois sont principalement le fait des importations de ces biens. Les importations d'équipements automobiles ayant fortement augmenté depuis 1998, les pertes d'emplois liées à ces importations ont elles aussi augmenté, de 211 en 1998 à 1 209 en 2000. Les autres destructions importantes d'emplois en 2000 sont dans le secteur du textile (1 776) et de l'électronique (1 278). Le reste des destructions d'emplois (2 760) se répartit entre les autres secteurs.

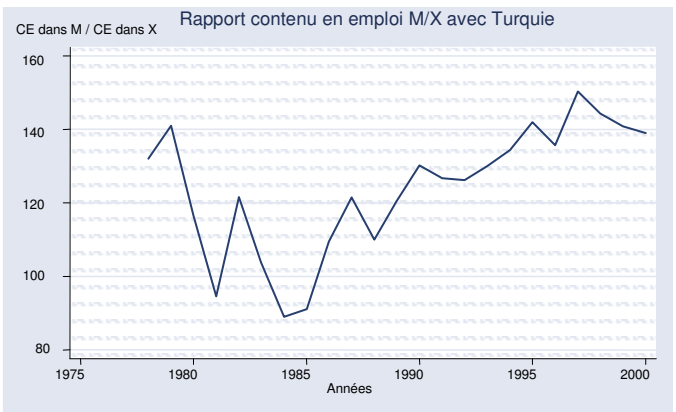
Nous avons également procédé à ce type d'analyse avec les données OCDE STAN, qui vont jusqu'en 2002. Les résultats sont sensiblement les mêmes, puisque le commerce avec les PED conduit à une création nette dans l'industrie de 90 000 emplois sur la période 1988-98 avant de baisser à 60 000 en 2002 (soit plus que les 8 000 estimés avec les données de la Banque mondiale). La tendance avec la Turquie semble être la même qu'avec les données de la Banque mondiale, à savoir une création nette d'emplois autour de 5 000 jusqu'en 2000. Cependant, l'estimation sur les années ultérieures est intéressante, puisqu'elle montre une destruction nette de 645 emplois en 2001 et une création nette de 1 445 emplois en 2002. Cela suggère que le commerce avec la Turquie est beaucoup moins favorable que par le passé pour ce qui est des créations nettes d'emplois industriels.

L'analyse sectorielle confirme le choix des secteurs où les importations en provenance de Turquie sont les plus destructrices d'emplois : textile et habillement (7 500 emplois détruits en 2002), équipement automobile (1 500 contre 235 en 1998) et électronique (1 732). Il faut rappeler cependant que si le commerce avec la Turquie entraîne bien des destructions nettes d'emplois dans les secteurs du textile

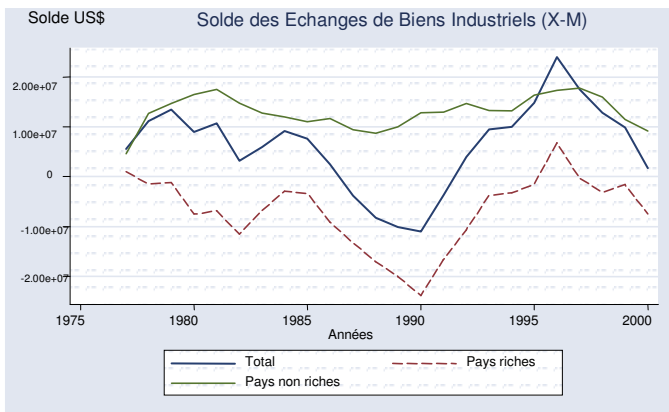
et de l'habillement (- 6 300 emplois en 2002) ou, récemment, de l'équipement automobile (- 290 en 2002), il y a création nette d'emplois dans le secteur électronique (+1 355).



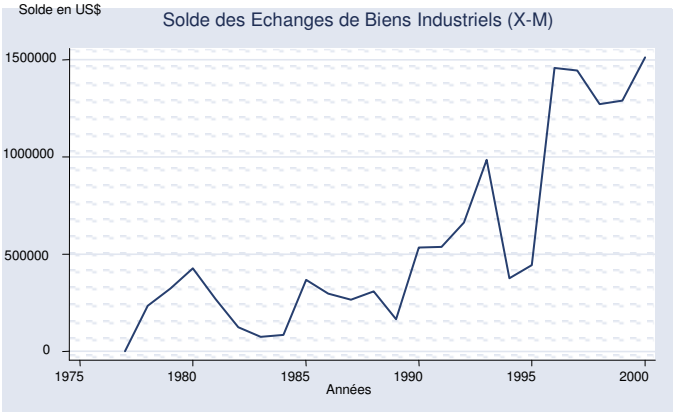
Graphique 19 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



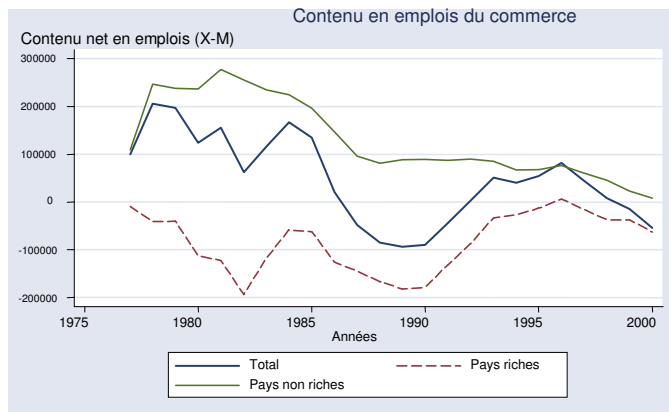
Graphique 20 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



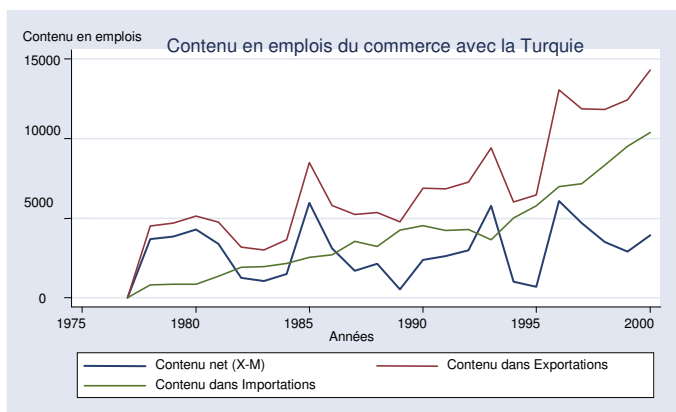
Graphique 21 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



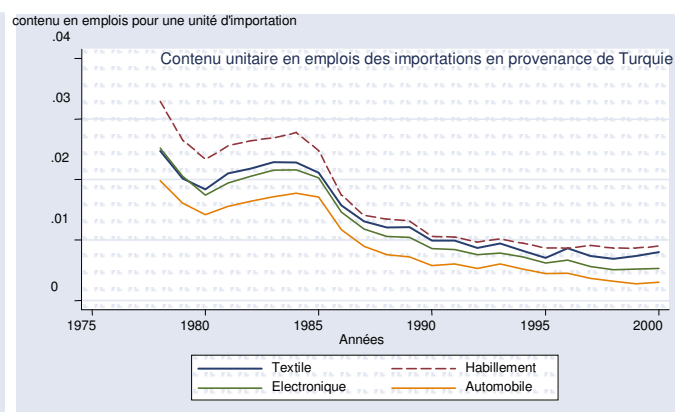
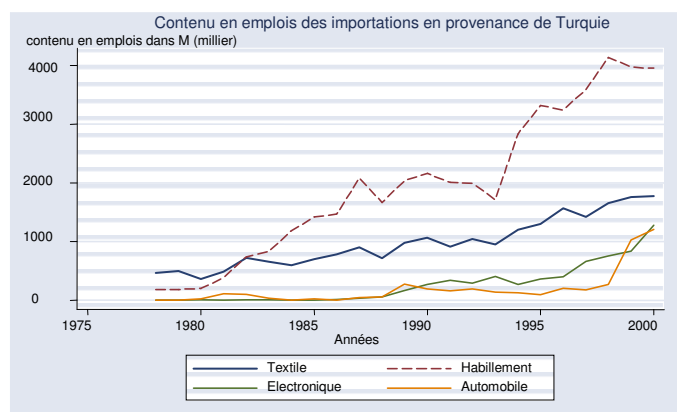
Graphique 22 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



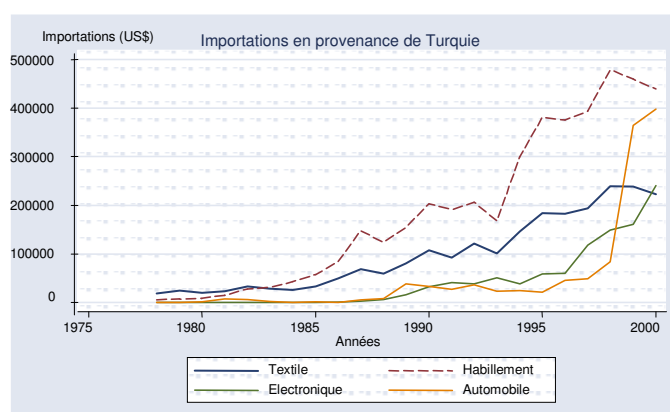
Graphique 23 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 24 (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 25 (source : BM : Nicita & Olarreaga) **Graphique 26** (source : BM : Nicita & Olarreaga)



Graphique 27 (source : BM : Nicita & Olarreaga)

Venons-en à une approche qui permet de tenir compte de l'évolution de la demande des consommateurs mais aussi du progrès technique dans ce mouvement de désindustrialisation.

Analyse économétrique

Certains auteurs ont mis en œuvre une approche purement économétrique pour isoler l'impact du progrès technique, des changements de la demande et du commerce international sur l'emploi industriel. Il s'agit de comparer empiriquement l'évolution de la variable expliquée (ici la part relative de l'emploi industriel) par rapport aux variables explicatives, soit entre différents pays, soit entre différents secteurs. Les hypothèses habituellement posées sont que le progrès technique et les changements de la demande nationale expliquent les variations de la demande de travail entre les secteurs et que les effets du commerce international sont mesurés par les importations de chaque secteur. Le fait de contrôler les effets des évolutions des facteurs internes permet d'isoler les effets des facteurs externes. Ici encore, nous prenons les délocalisations au sens large, à savoir les échanges de biens avec les pays vers lesquels les délocalisations se font.

Le cadre de cette approche a été proposé pour la première fois par une étude du FMI (Rowthorn et Ramaswamy, 1999 puis actualisé et complété par Boulhol (2004), Fontagné et Lorenzi (2005) et Boulhol et Fontagné (2006). Il s'agit d'expliquer la variation de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total pour les pays développés. Les variables explicatives utilisées dans le modèle sont le revenu par habitant et le revenu par habitant élevé au carré afin de tenir compte de l'évolution de la demande en cherchant le point de retournement. L'introduction d'effets spécifiques aux années devrait intégrer l'évolution du progrès technique durant la période étudiée. On introduit également la balance commerciale de biens industriels rapportée au PIB pour tenir compte de l'offre et la demande externes. Les auteurs introduisent ensuite la formation brute de capital fixe (FBCF, en % du PIB), puisque l'investissement est sensé augmenter plus que la demande relative de biens industriels. On pourra ainsi

estimer la perte d'emplois liée aux IDE, dans le sens où les IDE sont un montant de capital non investi en FBCF. Enfin, ces auteurs ajoutent les importations de biens industriels en provenance des pays émergents (en % du PIB) afin de mesurer les pertes d'emplois liées aux délocalisations.

Boulhol (2004) est le premier à fournir des chiffres pour une étude allant jusqu'en 2002. Il montre que sur 16 pays de l'OCDE, une augmentation du revenu réel par habitant de 1 % entraîne aujourd'hui une baisse de 0,1 % de l'emploi industriel en France. De plus, un déficit de 1 % du PIB de la balance commerciale de biens, soit environ 5 % de la valeur ajoutée de l'industrie, se traduit par une perte de 1 % de l'emploi industriel relatif. Si le déficit est uniquement lié à un surcroît d'importations en provenance du Sud, l'emploi industriel relatif perd en plus 1,8 % (soit 2,8 % au total), confirmant un contenu en emplois supérieur dans ce cas. Ainsi, le commerce avec les pays du Sud aurait été responsable de la perte de 250 000 emplois sur la période 1970-2002 (soit 7 800 emplois par an). Enfin, une augmentation de 10 % du taux d'investissement implique une augmentation de 0,6 % de l'emploi industriel relatif. Si les sorties nettes d'IDE coûtent à la France 2 points de taux d'investissement (soit environ 12 % à partir d'un taux d'investissement de l'ordre de 16 points de PIB), alors l'impact sur l'emploi industriel relatif serait faible, de l'ordre de 0,7 %. L'auteur termine en estimant à 10 % la part de la désindustrialisation (diminution de la part de l'emploi industriel) due au commerce avec les PED.

L'étude du Conseil d'analyse économique (CAE ; Fontagné et Lorenzi, 2004) reprend les estimations de Boulhol en distinguant deux périodes ; 1970-87 et 1987-2002. Il apparaît que si le commerce avec les pays émergents n'est pas la principale explication de la désindustrialisation, il prend de plus en plus d'ampleur puisque sa contribution dans ce phénomène passe de 7,4 % sur 1970-87 à 12,5 % sur 1987-2002.

La dernière étude usant de cette approche mais avec des techniques d'estimation plus précises est celle de Boulhol et Fontagné (2006). En s'intéressant à la période 1970-2002, les auteurs trouvent qu'en France le commerce avec les PED est responsable de 13,6 % de la baisse de la part des emplois industriels dans le total des emplois.

Nous procédons ici à nos propres estimations et cela, pour deux raisons. Tout d'abord, nous souhaitons mesurer l'impact des importations en provenance des pays émergents pour chaque secteur industriel, car nous supposons que cet effet sera différent selon les secteurs. Cette analyse pourra être utile pour cerner les secteurs où la concurrence avec des pays comme la Turquie peut être le plus dommageable en termes d'emplois perdus.

Ensuite, nous souhaitons introduire dans ce modèle les importations en provenance de Turquie afin de déterminer les secteurs « risqués ». Précisons cependant que le fait de se concentrer sur un seul pays dans ce type d'étude n'est pas forcément pertinent. En effet, le commerce international est par nature multilatéral : une partie des effets sur l'emploi dus à une hausse du commerce avec un partenaire s'exprime non seulement dans le commerce avec celui-ci, mais aussi dans le commerce avec ses anciens partenaires.

A partir de la base de données récente de Nicita et Olarreaga (2006), nous obtenons un panel de 25 pays développés pour 27 secteurs industriels sur la période 1976-2003. Nous commençons par reproduire l'estimation des études antérieures (sans distinction sectorielle ni inclusion des importations en provenance de Turquie). Le modèle estimé est le suivant :

$$\frac{EmpInd}{EmpTot} = \alpha_1 PIB + \alpha_2 PIB^2 + \alpha_3 \frac{FBCF}{PIB} + \alpha_4 \frac{X - M}{PIB} + \alpha_5 \frac{Msud}{PIB} + Di + Da + \varepsilon$$

Les résultats indiquent comme convenu que les premières phases du développement accroissent l'industrialisation mais qu'un point de retournement intervient autour d'un niveau de PIB par habitant

de 18 500 dollars (atteint en France depuis 1988). L'investissement dans le secteur industriel augmente (faiblement) la part des emplois dans l'industrie : une hausse de 10 % augmente l'emploi industriel relatif de 0,14 %. En revanche, les importations en provenance du Sud accentuent la désindustrialisation.

Si l'on utilise ces résultats pour procéder à une simulation pour la France (tableau 5) qui, durant cette période, a connu une baisse de sa main-d'œuvre industrielle de 10,42 % (de 22,4 % en 1977 à 12,3 % en 2001), les résultats indiquent que les importations en provenance des PED seraient responsables de 19,52 % de cette désindustrialisation (soit 450 000 emplois). Si la baisse de la part de l'emploi industriel est la même que dans les études précédentes, l'impact des importations du Sud est ici plus important (entre 10 % et 14 % dans les autres études). Néanmoins, les résultats sont suffisamment proches pour que l'on puisse se fier à ces données et procéder à des estimations sectorielles, tout en sachant que notre chiffre est plus élevé que dans les autres études.

Le modèle pour les estimations sectorielles implique que nous retenons la FBCF, le solde commercial et les importations pour chaque secteur, que l'on rapporte à la production du secteur. Nous conservons les PIB simple et au carré comme évolution de la demande laquelle, ici, n'est donc pas spécifique à chaque secteur.

$$\frac{EmpIndi}{EmpTot} = \alpha_1 PIB + \alpha_2 PIB^2 + \alpha_3 \frac{FBCFi}{PRODi} + \alpha_4 \frac{Xi - Mi}{PRODi} + \alpha_5 \frac{Msudi}{PRODi} + Di + Da + \varepsilon$$

Les résultats montrent que, pour tous les secteurs, on retrouve le même impact du niveau de revenu par habitant avec un point de retournement entre 15 000 et 20 000 dollars. Une balance commerciale excédentaire pour l'industrie augmente l'emploi industriel (dans 20 industries sur 27). L'impact d'un investissement dans l'industrie est moins fort, mais significativement positif pour 13 industries sur 27. L'impact des importations en provenance des pays émergents diffère selon les secteurs. Il s'agit là d'un résultat nouveau dans ce type d'approche, puisque les études précédentes ne distinguaient pas les secteurs dans leurs estimations. A partir des coefficients de ces estimations, nous pouvons expliquer pour la France la part de désindustrialisation dans chaque secteur causée par les importations en provenance des pays émergents.

Les secteurs pour lesquels les importations du Sud ont eu un impact plus élevé que dans la moyenne de l'industrie sont indiqués en gras dans le tableau 5. Étonnamment, l'industrie textile n'y figure pas. Cela s'explique par le fait que si la confection a été délocalisée au Sud dans les années 1980, ces établissements ont continué à s'approvisionner en tissus en provenance du Nord. En revanche, la plupart des secteurs utilisant beaucoup de travail peu qualifié y figurent. L'emploi industriel le plus touché par les importations du Sud se situe dans la fabrication d'ouvrages en métaux (qui couvre la fabrication de coutellerie, d'outils à main, de quincaillerie et de meubles et accessoires faits principalement en métal).

Bien que l'estimation concernant la Turquie soit très douteuse pour les raisons déjà évoquées, nous faisons figurer dans la dernière colonne les résultats les plus significatifs. Même si le chiffre nous semble trop élevé, il apparaît que l'impact le plus important en termes de perte d'emplois industriels concerne la fabrication de machines et appareils électriques, qui regroupe notamment la production d'électroménager, de radio, TV et les télécommunications. Les deux autres secteurs potentiellement les plus affectés par les importations turques sont l'habillement et la fabrication d'ouvrages en métaux. Viennent ensuite le textile, la sidérurgie et les équipements automobiles. Au niveau global, les importations en provenance de Turquie pourraient ainsi expliquer 0,37 % de la désindustrialisation de l'emploi, soit 9 250 emplois sur 25 ans (370 emplois par an).

Tableau 5 : Impact des importations en provenance des PED

	Variation de l'emploi (% de l'emploi total)	Variation des importations des PED (% de la production)	Variation des importations de la Turquie (% de la production)	Impact des importations des PED (% de la variation des emplois)	Impact des importations de la Turquie (% de la variation des emplois)
Industrie alimentaire (311)	-0,09 %	1,83 %	0,08 %		
Fabrication de boisson (313)	-0,08 %	0,29 %	0,01 %	8,24 %	
Tabac (314)	-0,04 %	0,04 %	0,00 %	0,03 %	
Industrie textile (321)	-1,02 %	8,38 %	1,65 %	12,32 %	2,09 %
Fabrication d'habillement (322)	-0,88 %	56,87 %	5,02 %	18,52 %	5,43 %
Industrie du cuir (323)	-0,10 %	53,63 %	0,15 %	35,20 %	
Fabrication de chaussure (324)	-0,25 %	49,53 %	0,29 %	25,11 %	
Industrie du bois (331)	-0,34 %	10,50 %	0,01 %	38,07 %	0,49 %
Fabrication de meuble (332)	-0,20 %	9,63 %	0,44 %	34,52 %	
Fabrication de papier (341)	-0,24 %	3,02 %	0,02 %	13,49 %	
Imprimerie (342)	-0,34 %	0,34 %	0,01 %	12,20 %	
Industrie chimique (351)	-0,37 %	5,05 %	0,09 %	3,86 %	1,33 %
Fabrication d'autres produits chimiques (352)	0,00 %	0,32 %	0,00 %		
Raffinerie de pétrole (353)	-0,06 %	3,78 %	0,05 %	1,49 %	
Fabrication de dérivés du pétrole & du charbon (354)	0,04 %	-2,78 %	0,00 %	8,39 %	
Industrie du caoutchouc (355)	-0,22 %	3,24 %	0,40 %	43,57 %	
Fabrication d'ouvrages en matière plastique (356)	0,07 %	4,17 %	0,03 %		
Fabrication de grés, porcelaine ou faïence (361)	-0,14 %	24,46 %	0,83 %	16,07 %	
Industrie du verre et ciment (362)	-0,13 %	2,29 %	0,36 %	25,29 %	
Fabrication de produits minéraux non métalliques (369)	-0,38 %	1,04 %	0,20 %	7,65 %	0,62 %
Sidérurgie, 1 ^{ère} transformation du fer (371)	-0,99 %	2,31 %	0,03 %	3,40 %	1,83 %
Production, 1 ^{ère} transformation des métaux non ferreux (372)	-0,13 %	7,38 %	0,19 %	4,09 %	0,23 %
Fabrication d'ouvrages en métaux (381)	-0,64 %	2,56 %	0,10 %	88,76 %	4,95 %
Construction machines (hors électricité) (382)	-1,22 %	7,42 %	0,15 %	34,74 %	0,43 %
Fabrication de machines & appareils électriques (383)	-1,03 %	10,45 %	0,39 %	32,66 %	10,25 %
Construction de matériel de transport (384)	-1,64 %	1,36 %	0,32 %	5,01 %	1,76 %
Fabrication de matériel médical, outils de précision (385)	0,02 %	4,37 %	0,06 %		
Total industrie	-10,42 %	4,67 %	0,28 %	19,52 %	0,37 %

Source : calculs de l'auteur à partir des résultats économétriques.

Analyse spécifique à la sous-traitance

Le phénomène de sous-traitance, qui répond aussi du processus de délocalisation sans qu'il y ait investissement dans les pays émergents, mérite que l'on s'y arrête. A des fins d'analyse, nous distinguerons le secteur manufacturier du secteur des services. En effet, si le secteur manufacturier est celui où l'importance de la sous-traitance est la plus grande (25 % des inputs), c'est dans les services que l'on constate une forte augmentation du recours à la sous-traitance (même si l'on reste à 5 % des inputs).

Deux chercheurs du FMI (Amiti et Wei, 2004) ont conduit une étude sur la sous-traitance au Royaume-Uni pour la période 1995-2001. Il semblait en effet, du fait de l'attention accrue des médias et des politiques, que ce phénomène prenait énormément d'ampleur. Les auteurs constatent que si la sous-traitance augmente régulièrement, elle reste tout de même à un niveau très faible, inférieur à 0,5 % du PIB. Leur résultat montre que le recours à la sous-traitance n'a aucun impact significatif sur l'emploi dans les secteurs manufacturiers ou les services. Cela tient à ce que le recours à la sous-traitance, s'il détruit des emplois, permet aussi d'être plus compétitif et efficace dans le processus de production et donne lieu à des créations d'emplois dans une autre entreprise de la même branche.

Dans la deuxième partie de cette étude, nous avons conclu que le phénomène de délocalisation vers la Turquie semblait assez faible au vu des indicateurs macro-économiques. En utilisant ici l'approche par la balance en emplois et en retenant une acception large du concept de délocalisation, nous estimons que la perte d'emplois liée aux importations turques est relativement faible, de l'ordre de 7 000 emplois en moyenne sur la période 1990-2000. Il faut d'ailleurs rappeler que le commerce de la France avec la Turquie crée d'avantage d'emplois qu'il n'en détruit et cela, du fait de l'excédent commercial. Signalons néanmoins que cette tendance s'inverse sensiblement depuis 2000. Les études économétriques sur les déterminants de la désindustrialisation dans l'emploi estiment que les importations en provenance des PED sont responsables de 10 à 15 % de cette désindustrialisation. Notre propre étude confirme à peu près ce chiffre, en précisant que les secteurs où cette concurrence est la plus forte sont la fabrication d'ouvrages en métaux, la fabrication de machines électriques et non électriques, ainsi que l'habillement ou encore les industries du bois, du caoutchouc et du ciment et verre. Une estimation (sur laquelle nous sommes réservés) indique que, sur la période 1976-2002, les importations en provenance de Turquie auraient détruit en moyenne 370 emplois par an.

4. Analyse par enquêtes sur les entreprises

Les investissements des entreprises françaises en Turquie

Nous disposons pour les entreprises des données du réseau Anima qui recense les IDE en cours ou en projet dans la zone méditerranéenne. Ainsi, contrairement au chiffre macro des IDE (première partie), nous disposons des IDE à venir mais aussi de la répartition sectorielle de ces IDE. Rappelons que tous les investissements à l'étranger ne sont pas des délocalisations.

La part des délocalisations dans les IDE varie selon leur destination : les délocalisations représentaient moins de 10 % des investissements français dans les membres de l'UE (Pologne...) selon les estimations des missions économiques. Même si la part de l'industrie dans les IDE est plus élevée au Sud, ces IDE se font d'abord dans les services, qui sont ainsi exportés par la présence sur ce marché étranger plutôt que par des exportations.

Les données MIPO pour les années 2004-06 (tableau 6) montrent effectivement qu'une grande partie des IDE français en Turquie se situent dans le domaine des services (banque et assurance), afin de produire des services en Turquie. L'autre secteur dans lequel se concentrent les IDE est la construction d'équipement automobile, mais ces IDE répondent à une logique de production pour la demande locale et non pour la demande française ou d'autres pays. Les seuls IDE à des fins de délocalisation de production sont ceux du groupe Hartmann, dans le secteur du coton. Mais ce projet – qui a peut-être été abandonné – ne figure plus dans le dernier fichier MIPO. Il était de toute façon de faible ampleur (création de 30 emplois en Turquie).

Si l'on étudie les IDE français dans les autres pays de la zone méditerranéenne, on constate que les IDE voués à des délocalisations concernent plutôt des pays comme la Tunisie ou le Maroc, souvent dans les secteurs du textile et de l'habillement.

Ainsi, comme nous l'avions conclu dans l'analyse macro-économique des IDE, les investissements français en Turquie ne répondent pas à une logique de délocalisation. De plus, la grande part de ces investissements concernent le secteur des services ou de l'industrie locale et ne représentent donc pas une création d'emplois en Turquie qui aurait pu avoir lieu en France.

Tableau 6 : Projets d'IDE français en Turquie

Date	Groupe	Projet	Destination	Origine	Secteur	Type de projet
Projets IDE						
2006	Pernat	Le français Pernat va ouvrir un bureau commercial en Turquie	Turquie	France	Constructeurs automobiles & équipementiers	Bureau de représentation
2006	TF1	Le groupe de médias français TF1 va créer une co-entreprise avec le turc Dogan	Turquie	France	Autre ou non spécifié	Partenariat, co-entreprise
2006	A Raymond	Raymond mise sur l'innovation pour se diversifier et a ouvert une usine en Turquie pour produire des pièces en plastique pour le marché local.	Turquie	France	Constructeurs automobiles & équipementiers	Création
2006	Publicis Groupe	Publicis Groupe a finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire au sein des agences turques de communication et de publicité Yorum, Allmedia, Bold et Zone	Turquie	France	Banque, assurance, commerce, médias	Extension
2006	Accor	Le groupe Accor va investir environ 300 millions d'euros en Turquie afin de construire 50 hôtels d'ici 2015	Turquie	France	Tourisme, restauration	Création
2006	Dexia	Dexia a annoncé l'acquisition de 75 % de DenizBank, la 10e banque turque, pour un montant de 2,44 milliards de dollars	Turquie	France	Banque, assurance, commerce	Prise de participation

2006	PSA Peugeot Citroën	La Tofas va développer et produire des véhicules commerciaux avec le groupe français PSA en Turquie	Turquie	France	Constructeurs automobiles & équipementiers	Partenariat, co-entreprise
------	---------------------------	---	---------	--------	--	----------------------------

Pré-projets IDE

2004	Roullier	Le groupe envisage pour 2004 des implantations en Turquie, en Chine et en Afrique de l'Ouest	Turquie	France	Agroalimentaire	Pré-projet
2004	Arcelor	L'entreprise française s'intéresse à la privatisation de Ereğli Iron and Steel Factories Inc	Turquie	France	Métaux, travail des métaux et recyclage	Pré-projet
2004	Alcatel	Déploiement (fourniture) d'une structure haut débit DSL d'ici fin 2004	Turquie	France	Opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès Internet	Fourniture
2005	Dexia	Dexia veut s'implanter en Roumanie, Bulgarie, Turquie	Turquie	France	Banque, assurance, commerce, médias	Pré-projet
2004	Hartmann	Transfert de la fabrication de produits en coton dans l'usine de Mersin	Turquie	France	Textile, habillement, luxe	Pré-projet

Franchises et reprises

2004	Speedy	L'enseigne de réparation automobile devrait ouvrir 8 nouveaux centres en Turquie en 2004	Turquie	France	Constructeurs automobiles & équipementiers	Enseigne, magasin, franchise
2005	Lectra	Le leader mondial des équipements et des logiciels de CFAO a officiellement inauguré son nouveau siège à Istanbul	Turquie	France	Équipements électriques & électroniques	Bureau de représentation

Source : projet MIPO du réseau ANIMA. (juin 2006)

Restructuration des entreprises

Nous pouvons utiliser une seconde source pour procéder à une analyse micro-économique au niveau des entreprises : le fichier construit par l'EMCC sur les restructurations des entreprises européennes sur les années 2002-06. Le tableau 7 permet de relativiser les pertes d'emplois en France liées aux délocalisations par rapport à celles liées à des phénomènes internes – tout comme, au niveau macro, nous distinguons la désindustrialisation liée à la délocalisation et celle liée aux mouvements internes.

Les chiffres montrent ici que les pertes d'emplois du fait de délocalisation (47 cas) ou de sous-traitance (1 cas) représentent un peu plus de 13 000 emplois, soit à peine 6 % des destructions d'emplois dont une majeure partie (72 %) est le fait de restructurations internes. Certes, une partie de ces restructurations internes peut être motivée par la concurrence des pays émergents. Mais si elles n'entraînent pas de transfert de la production vers ces pays émergents, ces restructurations traduisent plutôt une manière plus efficace de produire. Une partie des pertes d'emplois liées aux faillites et fermetures peut être attribuée à la concurrence des PED. Cependant, si les raisons de cette concurrence étaient le simple fait d'une différence de coût de main-d'œuvre, les entreprises auraient sans doute procédé à des délocalisations. On peut également remarquer que si les délocalisations représentent plus de 8 % des cas de restructurations, elles concernent moins de 6 % des destructions d'emplois. Contrairement aux restructurations internes (46 % contre 72 %), elles sont donc une forme de restructuration moins coûteuse en termes d'emplois que les solutions internes.

Tableau 7 : Création et destruction d'emplois en France, par type de restructurations (2002-06)

Type de restructurations	Nombre d'emplois détruits	% des destructions d'emplois	Nombre d'emplois créés	% des créations d'emplois	Nombre de cas	% de cas
Restructuration interne	168 393	71,76 %	12 922	19,53 %	257	46,39 %
Faillite / Fermeture	39 332	16,76 %	40	0,06 %	144	25,99 %
Expansion	0	0 %	52 958	80,02 %	64	11,55 %
Délocalisation	12 971	5,53 %	0	0 %	47	8,48 %
Fusion/ acquisition	11 587	4,94 %	210	0,32 %	29	5,23 %
Relocation	2 092	0,89 %	51	0,08 %	11	1,99 %
Sous-traitance	198	0,08 %	0	0 %	1	0,18 %
Autre	80	0,03 %	0	0 %	1	0,18 %
Total	234 653	100 %	66 181	100 %	554	100 %

Source : EMCC, 2006.

Dans un second temps, nous étudions les secteurs touchés par ces délocalisations (tableau 8). Si l'industrie du verre et du ciment présente la plus grande perte d'emplois, elle ne concerne que 4 % des opérations de délocalisation. Ces opérations de délocalisation interviennent principalement dans les secteurs des métaux et machines, des moteurs et des postes et télécommunications. Les industries du textile, de l'électronique, de la construction et du bois sont aussi les plus touchées par ce processus de délocalisation. On peut constater que l'on retrouve ici les mêmes secteurs que dans notre étude économétrique pour ce qui était des pertes d'emplois relatifs dans les industries. Rappelons que ces enquêtes concernent uniquement les entreprises de plus de 250 salariés dont les cas de restructuration entraînent la création ou la destruction d'au moins 100 emplois. Ici, le tableau fournit une estimation de 3 240 emplois détruits par an du fait de délocalisations, vers des pays développés ou des pays émergents.

Tableau 8 : Impact des délocalisations sur l'emploi en France, par secteurs sur 2002-2006

Délocalisation	Destruction d'emplois	% des destructions d'emplois	# de cas	% de cas
Métal et machines	1 817	14,01 %	9	19,15 %
Moteurs	1 923	14,83 %	8	17,02 %
Poste et télécommunications	1 939	14,95 %	8	17,02 %
Construction et bois	1 316	10,15 %	6	12,77 %
Électronique	1 440	11,1 %	5	10,64 %
Textiles et cuir	818	6,31 %	4	8,51 %
Chimie	130	1 %	2	4,26 %
Verre et ciment	2 890	22,28 %	2	4,26 %
Services conseil	568	4,38 %	2	4,26 %
Commerce	130	1 %	1	2,13 %
Total	12 971	100 %	47	100 %

Source : EMMC, 2006.

Sur ces 47 opérations de délocalisations recensées en France par l'EMCC entre 2002 et 2006, aucune ne concerne la Turquie. On constate que les délocalisations vers les pays de la zone MEDA ont détruit 1 100 emplois, celles vers les pays de l'Est (principalement République tchèque et Pologne) 6 400 emplois et celles vers l'Asie (Chine) 2 500 emplois. Ces chiffres semblent indiquer qu'une part importante des délocalisations est à destination de pays émergents et représente ainsi 80 % des emplois délocalisés. Cependant, ce sont principalement les pays d'Europe de l'Est et la Chine qui bénéficient de ces délocalisations.

Méthode de « présomption » de délocalisation

La base de données Alisse⁸ de l'INSEE, construite notamment à partir des données SESSI, est la dernière source d'information sur les entreprises. Aubert et Sillard (2005) utilisent ces données pour estimer les pertes d'emplois liées aux délocalisations sur la période 1995-2001. Tout comme dans l'approche macro, ils ne constatent pas les délocalisations réelles mais les présomptions de délocalisation. La présomption de délocalisation correspond à la satisfaction concomitante des deux conditions suivantes :

1. l'entreprise réduit fortement ses effectifs employés dans un établissement (à la suite d'une réduction du volume de travail de 25 % ou d'une fermeture) ;
2. dans le même temps, elle augmente ses importations du même type de biens, auparavant produits en France.

Au moyen de ces deux critères, ces auteurs repèrent les délocalisations aussi bien par création de filiale à l'étranger que par recours à un sous-traitant. Nous souhaitons pouvoir étendre cette étude jusqu'en 2004 mais nous n'avons pas accès aux données par entreprises. Seules les données par industries sont disponibles. Or, l'intérêt est bien moins grand puisque si l'on constate simultanément une baisse de l'emploi dans une industrie et une hausse des importations de cette industrie, cela ne signifie pas que ces deux mouvements sont opérés par le même acteur et l'on ne sait pas si les importations concernent le même produit que celui subissant une baisse d'effectif.

Nous présentons néanmoins les résultats de cette étude dans le tableau 9. Aux critères « réduction d'emploi » et « augmentation des importations » nous ajoutons un troisième critère, l'augmentation du chiffre d'affaires. En effet, une industrie où l'on constate simultanément une diminution des emplois et une augmentation des importations et du chiffre d'affaires est susceptible de procéder à des délocalisations. Les résultats montrent que huit industries (sur 14) ont connu sur la période 1995-2004 une baisse des effectifs employés et une hausse des importations en provenance de Turquie : habillement, textile, bois et papier, édition, équipements du foyer, équipements électriques, automobile et produits minéraux. Sur ces huit industries, seules quatre ont connu simultanément une hausse de leur chiffre d'affaires : bois et papier, édition, équipements du foyer et produits minéraux. Mais la portée de cette méthode est très limitée si l'on n'a pas comme unité d'analyse les entreprises. De plus, nous ne pouvons pas estimer la perte d'emplois liée à ces présomptions de délocalisation.

Tableau 9 : Présomptions de délocalisation, par industries (1995-2004)

code	Industries	Augmentation du chiffre d'affaires	Diminution des emplois	Hausse des importations en provenance de Turquie
B0	Industries agricoles et alimentaires	oui	non	oui
C1	<i>Habillement, cuir</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>
C2	Édition, imprimerie, reproduction	oui	oui	oui
C3	Pharmacie, parfumerie et entretien	oui	non	non
C4	Industries des équipements du foyer	oui	oui	oui

⁸ Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises : <http://www.alisse.insee.fr/Accueil.jsp>

D0	Industrie automobile	non	oui	oui
E1	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	oui	non	oui
E2	Industries des équipements mécaniques	oui	non	oui
E3	Industries des équipements électriques et électroniques	non	oui	oui
F1	Industries des produits minéraux	oui	oui	oui
F2	Industrie textile	non	oui	oui
F3	Industries du bois et du papier	oui	oui	oui
F4	Chimie, caoutchouc, plastiques	oui	non	oui
F5	Métallurgie et transformation des métaux	oui	non	oui
F6	Industrie des composants électriques et électroniques	oui	non	oui

Source : Calculs de l'auteur à partir de données INSEE par industrie.

Aubert et Sillard (2005) ont eu accès aux données par entreprises et ont pu procéder à des estimations plus précises concernant les pertes d'emplois liées aux présomptions de délocalisation. Ils estiment les pertes d'emplois du fait des délocalisations à 13 500 par an sur la période 1995-2001, soit 0,35 % des emplois industriels. Les délocalisations d'emplois vers les pays émergents seraient de 7 000 par an, soit 6 % des emplois détruits, dont 2 000 vers la Chine.

Les délocalisations vers les pays à bas salaires sont plus fréquentes dans les secteurs à faible technologie comme l'habillement-cuir (14 % des destructions d'emplois) et le textile (8 %). Néanmoins, les délocalisations vers ces pays émergents sont également nombreuses dans des secteurs à plus haute technologie comme l'électronique (10 % des emplois détruits) ou l'électroménager (14 %). Cette évolution apparaissait déjà dans les importations en provenance de ces pays et de Turquie en particulier. Les emplois délocalisés dans le secteur automobile ou de l'équipement mécanique sont encore majoritairement à destination d'autres pays développés (Italie, Royaume-Uni, Allemagne), mais la Turquie prend de plus en plus de place.

Les emplois délocalisés en Turquie seraient de 156 par an, soit 1 095 sur la période 1995-2001 (2 % des emplois délocalisés dans les pays émergents). Parmi ces emplois délocalisés vers la Turquie, 46 % concernent les équipements mécaniques, 34 % le textile et l'habillement et 13 % les composants électriques. Une décomposition sectorielle encore plus fine est présentée au tableau 10.

Tableau 10 : Emplois délocalisés, par industries (1995-2001)

	Destruction d'emplois	
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières	380	46 %
Fabrication d'équipements automobiles	74	
Fabrication de matériel électrique	185	13 %
Filature et tissage	420	34 %
Industrie de l'habillement et des fourrures	36	
Total	1 095	

Source : Aubert et Sillard (2005).

Les estimations du SESSI par Raspiller *et al.* (2005), qui utilisent les mêmes données mais étudient l'ensemble des pays émergents, indiquent que les délocalisations industrielles vers ces pays représenteraient 16 % des importations de biens manufacturés des entreprises, soit un peu moins de 3 % de leur production.

La sous-traitance des entreprises

Toujours selon l'enquête de Raspiller et al. (2005), le choix des modalités de délocalisation dépend du pays receveur. Ainsi, les délocalisations vers les pays développés se font à 85 % sous le mode de filialisation, contre 68 % vers les pays de l'Europe de l'Est (tableau 11). Alors que les délocalisations vers la Chine se font aussi majoritairement sous ce même mode de filialisation (58 % des cas), les délocalisations vers les pays d'Afrique de Nord se font majoritairement (58 %) sous le mode d'externalisation (sous-traitance). Le tableau 12 montre la part des importations intra-groupe (d'une filiale vers sa maison mère) dans les importations totales. Les autres importations proviennent d'un sous-traitant. Ces résultats correspondent tout à fait à la théorie économique selon laquelle les entreprises recourent davantage à la filialisation qu'à l'externalisation pour les produits finis et moins pour les matières premières, les biens intermédiaires ou à coût de transport élevé et à faible valeur ajoutée. Cela nous montre qu'il ne faut pas négliger le recours à la sous-traitance, qui n'est certes pas une délocalisation au sens strict, mais qui peut être une forme importante de délocalisation d'emplois vers la Turquie dans des secteurs tels que le textile, le bois ou la sidérurgie. Par ailleurs, cette étude note que les fabricants de produits minéraux, et tout spécialement les verriers, s'approvisionnent en Turquie.

Tableau 11 : Part de l'externalisation dans les importations françaises, selon les régions en 2004

Origine des importations	Part des importations intra-groupe	
	Ensemble des importations françaises	Flux d'importation issus de délocalisations
Afrique du Nord	47	42
Chine	71	58
Europe de l'Est	54	68
ALENA	78	85
Union européenne des 15	81	86

Source : Raspiller *et al.* (2005).

Tableau 12 : Part de l'externalisation dans les importations françaises, selon les secteurs en 2004

Industries	Part des importations intra-groupe
Fabrication de matériel médico-chirurgical	58
Fabrication de matériel informatique	55
Activités audiovisuelles	55
Fabrication d'appareils domestiques	54
Activités informatiques	52
Construction automobile	47
Fabrication de pâte à papier, papier, carton	19
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	19
Sidérurgie et première transformation de l'acier	18
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	15
Filature et tissage	13
Extraction de houille, lignite et tourbe	9

Source : Raspiller *et al.* (2005).

Sous-traitance dans le textile en Turquie

Raspiller *et al.* (2005) consacrent une partie de leur étude aux secteurs du textile et de l'habillement. « Dans l'industrie textile, les entreprises françaises n'ont pas délocalisé d'établissements en Turquie et créé ainsi une filiale, elles ont opté pour le recours à la sous-traitance. En fait, l'internationalisation du secteur textile se traduit davantage par une réorganisation de la production au niveau mondial que par un accroissement des échanges de produits finis. Les échanges correspondent davantage à des flux au sein de la filière qu'à des ventes ayant pour objet d'accéder à

de nouveaux marchés. La faible croissance de la demande mondiale de textile, à l'opposé de la forte progression des échanges, confirme que la mondialisation du textile correspond à une réorganisation de la production et non à l'émergence de nouveaux besoins, même si le marché chinois crée actuellement une forte demande.

La multiplicité des étapes de fabrication d'un tissu se prête bien à la division internationale du travail, permettant d'utiliser au mieux les avantages comparatifs des pays. L'intégration du secteur est faible par nature et la sous-traitance y est particulièrement développée. Dans le cas français, au cours des années 1980, période de délocalisation de l'habillement, les donneurs d'ordre ont continué de s'approvisionner en tissu en France et fait appel à des confectionneurs implantés dans des pays proches pour abaisser les coûts de production. Les pays du Maghreb, la Turquie et les PECO sont devenus des zones de confection privilégiées pour les donneurs d'ordre occidentaux. L'industrie textile des pays développés, dont la France, a pu être relativement préservée, les sous-traitants textiles de ces pays ayant la préférence des donneurs d'ordre. Au niveau mondial, les pays développés d'Europe, d'Asie et d'Amérique exportaient ainsi leurs tissus vers les PED les plus proches et réimportaient les vêtements fabriqués à partir de ces tissus.

Depuis quelques années, une nouvelle répartition des responsabilités au sein de la filière apparaît. La sous-traitance cède progressivement la place à la co-traitance, qui confère au façonnier, outre la fabrication du produit, la responsabilité de l'achat du tissu (pour l'habillement) ou de la matière première. Si cette nouvelle organisation tend à se généraliser en Europe, certains pays l'ont davantage intégrée que d'autres. En France, la co-traitance est moins utilisée que dans d'autres pays européens. Dans ces pays, la co-traitance est devenue le principal mode d'approvisionnement des distributeurs, représentant 74 % de leurs approvisionnements en valeur, toutes provenances confondues. En France, la co-traitance représente en moyenne 58 % des approvisionnements des distributeurs et se pratique surtout avec les confectionneurs asiatiques : la part de la co-traitance atteint 74 % avec l'Asie, contre 40 % en Europe et en zone paneuromed. La généralisation de la co-traitance a modifié les rapports entre les acteurs de la filière. Dorénavant responsables de l'achat du tissu, les co-traitants situés hors d'Europe ont progressivement privilégié les tisseurs locaux.

Avec l'éloignement progressif des sites de confection et le développement de la co-traitance, les tisseurs extra-européens se trouvent de plus en plus sollicités par rapport aux tisseurs français ou même européens. Au début du processus de délocalisation de l'habillement, la quasi-totalité des confectionneurs asiatiques importaient leurs tissus d'Europe. Depuis, l'activité de tissage s'est développée à proximité des co-traitants et les tissus de provenances extra-européennes constituent aujourd'hui une concurrence certaine en termes de prix, qualité et réactivité. Les tisseurs turcs sont appréciés des donneurs d'ordre européens, français et allemands en particulier. Selon une enquête de l'Institut français de la mode, la confection turque utilise actuellement 30 % de tissus locaux pour les commandes provenant de France. La Turquie, qui a développé l'ensemble de la filière, de la fabrication de fils à la confection de vêtements, occupe aujourd'hui une place appréciable dans les approvisionnements d'Europe de l'Ouest. C'est moins le cas pour les tisseurs du Maghreb et d'Europe de l'Est. Selon une étude réalisée par l'Institut français de la mode, ils reçoivent moins de 10 % des commandes de tissus pour confection sur place, bien que la zone euromed soit la première zone de confection choisie par les donneurs d'ordre français et italiens. Les confectionneurs maghrébins notamment importent leurs tissus d'Europe de l'Ouest, l'offre locale correspondant peu aux spécifications des donneurs d'ordre. »

En résumé, les études micro-économiques, au niveau des entreprises, concluent également à une faible ampleur de l'impact des délocalisations vers la Turquie. L'analyse des IDE, instrument nécessaire lors de la création d'une filiale, indique que les investissements de la France en Turquie ne sont pas motivés par un processus de délocalisation. L'enquête de l'EMCC précise que les principales zones de délocalisations dans les pays émergents sont l'Europe de l'Est et la Chine. Les données entreprises de l'INSEE et du SESSI estiment elles que la délocalisation vers la Turquie a concerné 156 emplois par an sur la période 1995-2001. Cette estimation tient compte de l'externalisation, qui est un mode de délocalisation particulièrement employé dans le secteur du textile et de l'habillement.

5. Conclusion

Cette étude a procédé à un examen des notions de désindustrialisation et de délocalisation et à une évaluation de la position française face à la Turquie et, plus largement, aux pays émergents. A l'évidence, le phénomène de délocalisation au sens strict est resté d'ampleur limitée, la désindustrialisation répondant davantage à des facteurs internes. On constate cependant un processus croissant de délocalisation vers les pays émergents et une augmentation des importations en provenance de ces pays, la Turquie n'en étant pas la principale bénéficiaire. Il en ressort les points suivants :

- la désindustrialisation est un phénomène naturel, conséquence à la fois du déplacement de la demande des consommateurs de biens industriels vers les services et de gains de productivité plus élevés dans l'industrie que dans les services ;
- l'émergence des PED vient toutefois renforcer ce phénomène de désindustrialisation, par la forte pression concurrentielle qui pousse les firmes françaises à réorganiser leurs processus de production par la spécialisation, l'externalisation et les délocalisations. Cette émergence entraîne une augmentation des importations en provenance de ces pays (environ 16 % de la valeur des importations totales en 2002, soit 4 % du PIB) et des investissements des entreprises françaises dans ces pays (10 % des IDE totaux) ;
- selon les différentes estimations, la contribution des importations en provenance des pays émergents à cette désindustrialisation se situe autour de 15 % et concerne 200 000 emplois industriels sur la période 1980-2000. Les délocalisations vers les pays émergents, estimées principalement à partir de données industrielles, sont responsables de 6 % des destructions d'emplois sur la période 1995-2005, soit 0,20 % des emplois industriels. Les secteurs industriels les plus sensibles en France sont le textile et l'habillement, la métallurgie, les équipements automobiles et les appareils électriques ;
- la Turquie a bénéficié de l'ouverture de la France aux pays émergents, sa part dans les importations françaises étant aujourd'hui de 0,8 % et, dans les IDE français, de 0,4 %. Si la Turquie ne fait pas partie des principales destinations émergentes pour la France, elle est tout de même présente dans les secteurs du textile et de l'habillement et, plus récemment, dans des industries qui requièrent un peu plus de qualification (équipements automobiles et électroménager) ;
- selon différentes estimations, les importations turques ont pu entraîner la destruction de 7 000 emplois ces 20 dernières années alors que, dans le même temps, les exportations vers ce pays auraient créé 11 000 emplois. Les enquêtes sur les délocalisations conduites auprès d'entreprises de plus de 250 salariés ne recensent aucune délocalisation vers la Turquie sur la période 2002-06. Cependant, des estimations construites à partir de présomptions de délocalisation estiment que 1 095 emplois auraient été délocalisés de France vers la Turquie sur l'ensemble de la période 1995-2001. Les secteurs concernés sont le textile et l'habillement, mais également les équipements automobiles et l'électroménager. Précisons que dans le secteur de l'habillement, la France a davantage opté pour une stratégie d'externalisation vers la Turquie que de délocalisation. Les industries turques partenaires étant de plus en plus indépendantes pour leur approvisionnement en textile, elles utilisent cependant de plus en plus de tissus locaux au détriment du tissu français ;

Références

- AMITI, M. et S.-J. WEI, 2004: "Fear of Service Outsourcing: Is it Justified?". *NBER Working Paper*, n° 10808. National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- ANIMA, 2006, "Observatoire de l'investissement en Méditerranée (MIPO)" Paris.
- ARTHUIS, J. 1993 : *Rapport d'information sur l'incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de service*. Rapport n° 337, Sénat. Paris
- ARTUS, P., 2004 : « Comment mesurer l'ampleur des délocalisations et comment savoir si elles sont néfastes ? ». *Flash CDC IXIS Capital markets*, n° 218.
- ARTUS, P., 2006 : « Les transferts d'activité, les délocalisations de la zone euro vers les pays émergents sont loin d'être terminés ». *Flash CDC IXIS Capital markets*, n° 72.
- AUBERT, P. et P. SILLARD, 2005 : « Délocalisation et réductions d'effectifs dans l'industrie française ». *Document de travail de l'INSEE*, Paris.
- BISCOURP, P. et F. KRAMARZ, 2003 : « Internationalisation des entreprises industrielles et emploi : une analyse sur la période 1986-92 ». *Économie et statistique*, n° 363-364-365, pp. 69-95.
- BOULHOL, H., 2004: "What is the impact of international trade on deindustrialisation in OECD countries?" *Flash CDC IXIS Capital markets*, n° 206.
- BOULHOL, H. et L. FONTAGNE, 2006: "Deindustrialisation and the fear of relocations in the industry". *CEPII research center Working Paper*. CEPII, Paris
- CORTES, O. et S. JEAN, 1997a : « Progrès technique, commerce international et inégalités ». *Économie internationale*, n° 71, pp. 169-81.
- CORTES, O. et S. JEAN, 1997b : « Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? ». *CEPII research center, Working Papers*, CEPII, Paris.
- DAUDIN, G. et S. LEVASSEUR, 2005 : « Délocalisations et concurrence des pays émergents : mesurer l'effet sur l'emploi en France ». *Revue de l'OFCE*, n° 94.
- DJOUFELKIT-COTTENET, H., 2004 : « La Turquie, panorama et répartition régionale du secteur productif ». *Notes et Documents AFD*, n° 9, Agence française de développement, Paris.
- DRUMETZ, F., 2004 : "La délocalisation". *Bulletin de la Banque de France*, n° 132, p. 27-42.
- EUROPEAN MONITORING CENTRE ON CHANGE (EMCC), 2005: *European Restructuring Monitor*: <http://www.emcc.eurofound.eu.int/erm/>.
- FONTAGNE, L. et J.-H. LORENZI, 2005 : *Désindustrialisation et délocalisations*, Conseil d'analyse économique. Paris.
- GRUBEL, H., G. et P. J. LLOYD, 1975, *Intra-Industry Trade*, London, Macmillan.
- JEAN, S., 2002 : « L'impact du commerce international sur l'élasticité-prix de la demande de travail ». *Économie et prévision*, n° 152-153, pp. 17-28.
- LEMOINE, F. et D. UNAL-KESENCI, 2003 : « Commerce et transfert de technologies : le cas comparé de la Turquie, de l'Inde et de la Chine ». *CEPII Working Paper*. CEPII, Paris.

- MICHALET, C.-A., 2004 : « L'impact en Europe des délocalisations vers les pays méditerranéens ». *Notes et études d'ANIMA*, n° 8, ANIMA, Paris.
- Mission Economique Française en Turquie, 2002 : « Rapport sur les IDE européens en Turquie ». *Mission Economique*, Istanbul.
- NICITA, A., et M. OLARREAGA 2006: « Trade, production and protection: 1976-2004 ». *World Bank*, Washington D.C.
- OCDE, 2006: « Structural Analysis Database ». *OCDE*, Paris.
- RASPILLER, S., S. ROUX et P. SILLARD, 2005 : « Les facteurs déterminants des échanges extra ou intra-groupes », *Industrie en France et mondialisation*, SESSI. Paris.
- ROWTHORN, R. et R. RAMASWAMY, 1999: "Growth, Trade, and Deindustrialization". *IMF Staff Papers*, Vol. 46, n° 1, pp. 18-41, FMI, Washington, DC.
- STRAUSS-KAHN, V., 2003: "The Role of Globalization in the Within-Industry Shift Away from Unskilled Workers in France", *NBER Working Papers* n° 9716, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- VIMONT, C. et F. FARHI, 1997: *Concurrence internationale et balance en emplois : les échanges de produits industriels*, Economica, Paris.